

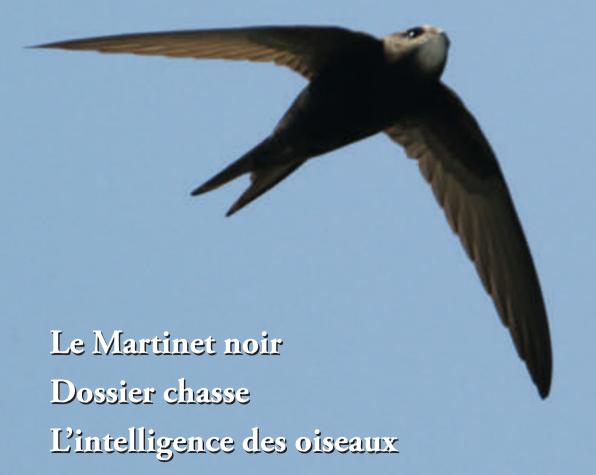
# l'Homme & l'Homme & l'Oiseau

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

3 ème trimestre 2016

94 ème année

P301082





#### Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

(LRBPO ASBL)

Fondée par la Marquise de Pierre en 1922, les statuts ont été publiés pour la première fois au Moniteur belge le 15 mai 1937.

Siège social, bureaux, boutique verte : rue de Veeweyde, 43-45 • 1070 Bruxelles.

Siège pour la Wallonie : Jalna, Heure-en-Famenne.



N° d'entreprise : 0414 132 194 TVA : BE 0414 132 194

Tél.: 02 521 28 50

protection.oiseaux@birdprotection.be

www.protectiondesoiseaux.be

#### Cotisations 2017

Aidez les oiseaux et la biodiversité, devenez membre pou moins de 1,70 € par mois.

#### **FORMAT PAPIER**

Membre adhérent : 22 €Membre étranger : 30 €Membre protecteur : 32 €Membre donateur : 62 € \* Membre à vie : 1.250 € \* FORMAT ÉLECTRONIQUE

Membre adhérent : 20 €
Membre étranger : 20 €
Membre protecteur : 30 €
Membre donateur : 60 € \*
Membre à vie : 1.250 € \*

Tous les membres recoivent une réduction de 10 % sur les achats à notre boutique verte.

#### Une attestation de déduction fiscale est délivrée pour tous dons de 40 € et plus.

Compte CCP: BE43 0000 2965 3001 (BIC: BPOTBEB1)

Président: Jean-Claude Beaumont, av. E. Solvay, 26 - 1310 La Hulpe • beaumont@skynet.be
Vice-président / Trésorier: Michel David, rue de Lesterny, 26 - 6953 Forrières • michel.david@topbd.be
Directeur: Corentin Rousseau, rue de Veeweyde, 43-45 • 1070 Bruxelles • corentin.rousseau@birdprotection.be

#### Centre de Revalidation pour la Faune Sauvage (CROH - CREAVES)

La Ligue a créé, en 1979, un réseau de centres d'accueil et de soins pour la faune sauvage en détresse qu'elle coordonne et soutient avec l'aide des autorités régionales.

La Ligue gère particulièrement le seul Centre de la Région Bruxelles-capitale.

Renseignements: 02 521 28 50 protection.oiseaux@birdprotection.be

#### Centre Nature Jalna

Propriété de notre association, il est situé à Heureen-Famenne, dans une réserve naturelle de 16 ha. Il accueille des écoles, des groupes, des familles pour des séjours (logement et restauration) dirigés vers la découverte de la nature. Diverses animations sont proposées.

Renseignements: 02 521 28 50 protection.oiseaux@birdprotection.be

RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER

?

JALNA AU 🛡 DE LA NATURE





















<sup>\*</sup> Donne droit à une déduction fiscale de 40 €.





• Nom commun : Martinet noir

· Nom latin: Apus apus

• Taille: 16 à 17 cm

 Statut : Protégé en Belgique et dans toute l'Europe.

#### Rédacteur en chef :

Corentin Rousseau.

#### Comité de rédaction :

Michel David, Jean-Claude Beaumont, Corentin Rousseau.

Mise en page : Jérôme Hallez.

Corrections: Elise Lonchay,

Michel David.

Réalisation: avec l'aide d'Actiris.

Impression: Corelio/Nevada-Nimifi.

#### Editeur responsable :

Jean-Claude Beaumont, rue de Veeweyde 43 1070 Bruxelles.

N'hésitez pas à vous inscrire à notre newsletter : www.protectiondesoiseaux.be





# l'Homme & Tolseau Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

0 , 0 1

Nº 3 juillet · août · septembre 2016

Revue trimestrielle éditée par la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl. Elle entend mener le combat pour la protection de l'avifaune européenne, de la biodiversité et contre toutes les nuisances : chasse, tenderie, braconnage, pollutions diverses et législations douteuses. Elle entend aussi informer et

sensibiliser, tout en créant et gérant des centres de soins et des

**Sommaire** 

refuges pour la faune sauvage.

EDITO	4
1922-2016 : 94 ANNÉES DE COMBATS	6
COTISATIONS 2017	9
HOMME & OISEAU	10
MARTINET	13
INTELLIGENCE ANIMALE	14
NOTRE CENTRE NATURE	20
GYPAÈTE BARBU	24
LA CHASSE EN QUESTION	28
OISEAUX DANS LE MONDE	44
NOUVELLES DE NOS RÉSERVES	53
CALENDRIER 2017	58
CARTES DE VOEUX 2017	59
PROTECTION	60
AGENDA	61
NON AUX DÉMONSTRATIONS DE RAPACES	62
BOUTIQUE VERTE	65
NON AUX ZOOS	66
RECUEIL LIB • SOIGNER • RELÂCHER	68

CHASSE

nègne des chasseurs aura bien

Tele mention n = 3221 du 23-10 au 29-10-87

Article paru dans Télé Moustique du 23 octobre 1987.

4 l'Homme & l'Oiseau 3 • 2016

NASSO



## Editorial



### Nassonia, un renouveau?

Voici trente années, les importants dommages occasionnés à la forêt, par un gibier déjà pléthorique, avaient amené la commune de Nassogne à modifier les conditions de ses baux de chasse. Des modifications auxquelles le chasseur de l'époque s'était opposé en ne renouvelant plus son offre.

Coïncidence, le territoire concerné est le même qui, aujourd'hui, dans les mêmes circonstances, fait de nouveau l'objet d'un refus de location de la part du chasseur.

Il y a donc trente ans, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, en association avec la S.R.P.A. Veeweyde, présentait à la commune de Nassogne un projet de gestion semblable à celui portant maintenant le nom de Nassonia. Il y était question de rééquilibrer la flore et la faune de la forêt en collaboration avec l'Administration des Eaux et Forêts (devenue Département de la Nature et des Forêts), des institutions scientifiques (Université de Liège, Institut des Sciences Naturelles) et d'associations naturalistes locales et régionales.

A cette époque, où la préservation de la biodiversité n'était pas encore prépondérante, ce projet avait étonné, et était plutôt jugé farfelu. Néanmoins, il avait trouvé un écho favorable dans un conseil communal exaspéré par les pertes importantes de revenus forestiers dues à la dent des cerfs et des sangliers. Pour le monde de la chasse, qui apprécie la nature selon l'abondance des espèces gibier qu'elle peut leur produire à occire, il fallait empêcher l'exemple d'une saine gestion écologique. Après une annulation au niveau provincial, suivie d' une nouvelle approbation par le conseil communal, s'est installée une « guerre des tranchées » due au baron-chasseur, généreux donateur en gibier aux membres du collège échevinal. Le bourgmestre, acquis à sa cause, s'est alors évertué à empêcher la conclusion du contrat. Sans sa signature officielle, il était interdit aux deux A.S.B.L. d'intervenir en forêt. Les mois passés en tergiversations avec le représentant de l'autorité communale ayant favorisé une reproduction non limitée des sangliers, il s'en est suivi, inévitablement, des dommages importants aux cultures agricoles environnantes. En raison des reproches des agriculteurs, venant s'ajouter à l'insistance des « généreux » chasseurs, la commune a finalement préféré mettre fin à cette situation d'immobilisme qui commençait à mécontenter trop de monde.

Souhaitons au nouveau projet Nassonia, présenté par monsieur Eric Domb, de se concrétiser rapidement sans connaître tous les avatars de notre projet précurseur.

Le temps est venu, par un exemple sérieux, de mettre en évidence l'hégémonie nocive du monde de la chasse sur la nature.

Michel David, Vice-président.

Dans ce numéro, nous vous présentons un « dossier chasse » avec deux articles. Le premier aborde le thème de la chasse et de la gestion de la nature, le second notre demande de révision de la loi sur la chasse. De plus, notre argumentaire contre la chasse sera publié dans nos prochaines revues ainsi que sur notre site web.



#### Histoire et petites histoires de la Ligue... (XCIII)

## **1979** • 1ère partie

Révolution en Iran - Three Mile Island, accident nucléaire - Mère Thérésa, prix Nobel de la Paix - Les Russes à Kaboul – Thatcher, Premier Ministre – Boat people vietnamiens – La folie du disco (55) (70).

Si l'hiver 78-79 pourra être considéré comme une période faste en observations exceptionnelles pour les ornithologues, elle restera avant tout gravée en nos mémoires comme une suite de souffrances et de détresse tant pour nos oiseaux sédentaires que pour nos migrateurs (358).

**Iean-Claude Beaumont** 

Les oiseaux d'eau, surtout, payèrent un trop large suivante, est présenté le Centre de revalidation tribut à cette sévère et exceptionnelle d'Embourg tenu par Fernand Michel

(359). Au 15 mars, en Belgique, seules dix personnes ou associations ont l'autorisation officielle de soigner les oiseaux protégés afin

Sur le front de la tenderie, une

Protection des Oiseaux (LBPO-CC-PO) alerta les autorités le deux janvier, pour que la chasse soit immédiatement interdite. Relayée par la de leur rendre la liberté. presse tant francophone que néer-

> lettre du président André Cools, aux tendeurs wallons, en dit long sur la volonté du parti de maintenir la tenderie: « le Parti So-

> cialiste est heureux et fier d'avoir pu vous rendre service. Il est et restera à vos côtés. » (253).

cause. Malheureusement, la décision de fermeture ne fut publiée au Moniteur que dix jours plus tard. Pour pallier à cet inconvénient prévisible, un communiqué de presse, à destination des chasseurs, fut lancé le trois janvier et publié dans la presse le cinq. La même démarche fut entreprise pour la France (lettre Roger Arnhem au Ministre d'Ornano du 2 janvier) avec un succès moindre, car la chasse ne fut interdite que pendant dix jours à partir du sept janvier dans le département du Nord - Pas de Calais (lettre du 11 janvier de J. Godin et du 15 janvier de J. Servat, directeur au Ministère français de l'environnement).

vague de froid. La Lique Belge pour la

landophone, la Ligue obtint gain de

A l'occasion de cette vague de froid, dans notre revue l'Homme & l'Oiseau, il est fait mention, pour la première fois, des Centres de Revalidation pour Oiseaux Handicapés (358). Dans la revue

Dessin de Gilbert van Avermaet paru dans l'Homme et l'oiseau nr II 1979 (253) et repris dans le « Pourquoi pas » du 12 juillet.



Même son de cloche au PSC, où le ministre Antoine Humblet signe un arrêté autorisant de nouveau la capture de dizaines de milliers d'oiseaux (359)

Dessin de Gilbert van Avermaet paru dans l'Homme et l'oiseau nr III 1979 (359).

Par contre, Gilbert Mottard, gouverneur de la Province de Liège, demande, au nom du Conseil provincial,
d'interdire toute capture d'oiseaux, de
même que Léon Defosset, ministre
des affaires bruxelloises (253). Du
côté d'Inter-Environnement Wallonie
on joue les trouble-fêtes... Vouloir
défendre la tenderie en proposant « une prolongation des autorisations de captures d'oiseaux

échelle très réduite, et limitée à deux ans ». Protestations énergiques du Dr Demaret d'Aves,

sauvages, pour l'approvisionne-

ment des élevages, sur une petite

du Dr Rappe du Bureau du Service

Protection (BSPA) de M. David de la Ligue et de Veeweyde. Courbe rentrante d'IEW dans un communiqué de presse du 10 juillet où il est question de refuser toutes captures d'oiseaux à l'avenir. Du côté de la Flandre, la capture des pinsons perdure.

Le 7 février, l'organisation belge « Fonds d'Intervention pour les Rapaces » (FIR) est créée par Messieurs Willy Suetens, Roger Arnhem, Georges Decrem, Gérard De Gottal, Albert Demaret, Jean Doucet, Walter Pfeiffer, René Rosoux, Rudi Willockx, Jean-Pierre Van der Elst et Jacques van Esbroeck.



A l' occasion de l'Année internationale de l'Enfant, Francine Michel, avec la collaboration artistique du dessinateur animalier René Hausman, a réalisé un numéro spécial de notre revue : « L'Enfant & l'Oiseau ». (360)



#### Ceux qui firent la Ligue...

#### André Rappe

(Liège, 10 juin 1929 – Ixelles, 10 septembre 1992)

- -Pharmacien (ULg), Docteur en Sciences Pharmaceutiques (ULB), collaborateur de l'Université de Liège (107). Lieutenant-Colonel de réserve du Service santé de l'armée belge.
- -Décoré de la Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne et de l'Ordre de Léopold.
- -Rejoint la société AVES en 1956, dont il deviendra le Président de la section bruxelloise en 1967, puis membre du Conseil

d'administration en 1970, Président en 1976 et 1977 et enfin Président du Bureau du Service Protection (BSPA) en 1979.

- -Cofondateur du Comité de Coordination pour la Protection des Oiseaux (CCPO) en 1965.
- «Le Dr. André Rappe, compagnon de lutte, et aussi aux premières heures de l'action décisive du CCPO contre la tenderie» Roger Arnhem, 2005 (273).
- -Membre actif de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (1956-1992).
- -Fondateur du « Pesticide Action Network » (PAN-Belgique)
- -Administrateur de l'Entente Nationale pour la Protection de la Nature (ENPN) (1977).
- -Collaborateur bénévole de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, appelé à la rédaction de la revue « Le Gerfaut ».



-Membre (1977) et Président de la Section belge du Comité International pour la Protection des Oiseaux (CIPO).

-Echevin de l'Environnement à la commune de Woluwe St Lambert (1977 -1988). Sous son impulsion, la commune s'était engagée à se passer d'herbicides et de pesticides au profit de méthodes alternatives. Woluwe-Saint-Lambert peut être de ce fait considérée comme une commune pilote. C'est ce qui a motivé la Région bruxelloise à proscrire définitivement l'utilisation de ces produits par les services communaux et régionaux à partir de 2014.

-Participe à la création d'une dizaine de groupements naturalistes et de protection, comme : les Naturalistes Spadois (1957), la section belge de l'AIMBE (1977)...

-Auteur des livres «Le défi écologique» paru en 1977 (107) (287) et «Pesticide et Santé» en 1992.

-Des dizaines d'études et articles sont publiés en Belgique, France et Suisse (de 1949 à 1977) (361) (362).

Pendant une vingtaine d'années, le FIR jouera un très grand rôle pour la protection des rapaces, tant sur le terrain (surveillance d'aires de nidification, réintroduction du Vautour moine...) que dans l'éducation, et la sensibilisation à leur protection (éditions de posters, conférences, projections de films...).

Lancée à l'initiative du groupe « Mammalogie », du mouvement « Jeunes & Nature » présidé par Luc Noël, la Campagne nationale, pour la protection des petits carnivores sauvages, a pour objectif de combattre la mythologie absurde des « bêtes fauves », de sensibiliser l'opinion publique sur le rôle écologique et économique de ces petits prédateurs et d'intervenir auprès des pouvoirs publics afin qu'ils soient protégés intégralement. Cette Campagne fut soutenue par AVES, les Cercles des Naturalistes de Belgique et bien sûr par la Ligue.

Le 4 mai, les opérations de gazage des terriers de renards viennent de commencer dans les forêts de la province du Luxembourg, tant en Ardenne qu'en Gaume. Le génocide des renards et des blaireaux commence. Le gaz cyanhydrique utilisé est le même que celui employé par les allemands dans les camps de concentration pendant la guerre.

Bibliographie: voir prochain article.

**(** 



## Bien chers membres,

Il sera bientôt temps de renouveler votre cotisation pour 2017, du moins si vous nous accordez encore votre confiance. Si c'est le cas, nous vous en remercions. Votre cotisation ne sert pas uniquement à payer les quatre revues « L'Homme & l'Oiseau » que vous recevez. Elle sert aussi et surtout pour nos actions en faveur de la biodiversité : réserves naturelles, centre de Revalidation pour oiseaux handicapés, actions sur le terrain contre toutes formes d'atteinte à l'intégrité de la faune sauvage (braconnage, capture illégale, abus de la chasse, pseudo-fauconnerie, non-respect du bien-être animal...).

Cela fait bientôt six ans que le montant des cotisations n'a pas changé. Vous en conviendrez, chers membres, que depuis 2011 beaucoup de biens et services ont augmenté. C'est pourquoi, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter de 2 € les cotisations. Par contre, si vous demandez de recevoir notre revue de façon électronique, les prix des cotisations resteront inchangés.

Dans l'espoir que vous continuerez à soutenir les actions de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, recevez , chers membres, nos remerciements anticipés et nos plus cordiales salutations

Pour le Conseil d'Administration, Jean-claude Beaumont Président.

#### **COTISATIONS 2017**

#### **FORMAT PAPIER**

Membre adhérent : 22 € Membre étranger : 30 € Membre protecteur : 32 € Membre donateur : 62 € \* Membre à vie : 1.250 € \*

#### FORMAT ÉLECTRONIQUE

Membre adhérent : 20 €
Membre étranger : 20 €
Membre protecteur : 30 €
Membre donateur : 60 € \*
Membre à vie : 1.250 € \*



## Aux amateurs de pin's!

Bonne nouvelle pour vous et pour ceux qui seraient intéressés de commencer une nouvelle collection sympathique. Une série de 5 pin's est désormais disponible à notre boutique verte C'est une bonne occasion de vous faire plaisir ou de compléter la série achetée auparavant.



MA II O I



Chouette effraie



Pygargue



Macareux



Mésange charbonnière

Vous pouvez commander le ou les pin's par courriel (<u>nadine.peleman@birdprotection.be</u>) ou en versant la somme au CCP : BE43 0000 2965 3001 en n'oubliant pas de préciser en communication la ou les références des pin's souhaités. Le pin's est au prix de 1,50 € + 1,58 € de frais d'envoi (jusqu'à 6 pin's)

<sup>\*</sup> Donne droit à une déduction fiscale de 40 €.





#### Micheline Lefebvre Notre spécialiste en revalidation du martinet.

Vous présente:

## Le martinet noir

J'ai toujours été passionnée par les oiseaux et principalement par ces oiseaux noirs qui dans le ciel se poursuivent à grande allure et dont leurs cris stridents rythment les saisons. En 2001, je suis bénévole au centre de revalidation de Jacqueline Castelein Birds Bay où elle m'apprend avec patience à soigner les oiseaux.

Un bon matin arrive un martinet blessé... C'est ma première observation... Un seul regard sur ces yeux grands et sombres plein de mystères suffit. Je n'ai alors qu'une idée en tête : leur venir en aide.

Ensuite, patience, observations, échanges avec d'autres centre de sauvetage du Martinet m'ont permis de mieux connaître et de soigner avec amour cet oiseau. A ce jour, j'ai pu soigner 386 martinets!

Le martinet est une espèce originale, ses mœurs sont particulières. Sa revalidation est donc elle aussi assez spécifique. Pour s'en charger, une de nos bénévoles, Micheline Lefebvre, spécialisée dans la revalidation de cette espèce nous explique comment elle procède.

Le martinet est une espèce originale, ses mœurs sont particulières. Sa revalidation est donc elle aussi assez spécifique. Pour s'en charger, une de nos bénévoles, Micheline Lefèbvre, spécialisée dans la revalidation de cette espèce nous explique comment elle procède. Tout d'abord quelques chiffres: à la date du 26 juillet 2016, 32 martinets en détresse ont déjà été secourus. Parmi eux, 10 adultes, 3 juvéniles et 19 oisillons.

Les adultes arrivent souvent à la suite de fractures. Ce qui est hélas difficile à soigner. Cinq oiseaux ont pu être relâchés, cinq autres sont hélas morts.

La plupart des oisillons sont récupérés après une chute de leur nid. S'ils ne sont pas trop blessés, la revalidation fonctionne très bien. Sur les 19 oisillons, 14 ont retrouvé la liberté. Parmi les martinets juvéniles, deux ont pu être relâchés.

En revalidation, les martinets sont placés dans des caisses CURVER, en plastique transparent, à bords hauts et lisses. Je les garnis d'une serviette épaisse et de deux couches d'essuie-tout.

Un petit luxe pour cet oiseau exceptionnel: j'installe aussi un petit « mur d'escalade », c'est-àdire une épaisse serviette fixée à l'intérieur de





#### **Martinet noir**

Nom latin: Apus apus

Taille: 16 à 17 cm et une envergure de 42 à 48 cm.

Chant : ressemble plus à un cri qu' à un chant, lance un ou plusieurs srriiii très variables dans la durée et la hauteur,

souvent lancés en groupe.

Plumage : oiseau singulier adapté à une vie presque exclusivement aérienne. Ses ailes sont effilées telles des faux, sa

queue est échancrée. De loin, il semble entièrement noir mais il possède une gorge plus claire.

Habitat: le Martinet passe sa vie dans le ciel au- dessus de tous les milieux (champs, forêts, villes, etc). Parfois on

retrouve des concentrations au- dessus des plans d'eau. Pour nicher, il apprécie les grands édifices.

Régime alimentaire : il se nourrit d'invertébrés attrapés en vol.

Site de nidification : il choisit souvent les vieux bâtiments où il trouvera des cavités sous les toits pour y nicher.

Reproduction: le couple vole ensemble, le mâle se rapproche par-dessus la femelle et la reproduction a lieu toujours en vol.

Statut de protection : protégé en Belgique et dans toute l'Europe.

Menaces: deux menaces importantes pour cette espèce: la pollution et la dégradation de notre environnement limitant le

nombre d'invertébrés, et donc sa nourriture, et la disponibilité en sites de nidification de plus en plus réduite suite

aux rénovations de bâtiments.

2016 • 3 l'Homme & l'Oiseau 11

20/09/16 16:42







la caisse. Les martinets aiment s'y suspendre, voire y dormir, la position verticale est agréable et relaxante.

A l'âge de dix jours, les oisillons commencent à grimper un peu partout et, à deux à trois semaines, ils essaient déjà de voleter.

A l'âge de 4 semaines environ, ils commencent la gymnastique de vol. La queue en éventail, ils se mettent à la verticale contre les parois des caisses ; ils s'appuient alors sur les ailes étendues et exercent une telle pression que leurs pattes ne touchent plus le sol. Ces exercices sont nécessaires pour les jeunes martinets car ils leur permettent de faire travailler leurs muscles de vol.

En-dehors de ces activités sportives, les jeunes martinets consacrent une grande partie du temps à entretenir leur plumage.

Il faut une attention particulière au plumage du martinet, car sa survie en dépend.

Cet oiseau est nourri avec des aliments de choix. Je donne un mélange de grillons domestiques et de pâtée 100% insectivore avec un complexe de vitamines B.

12 l'Homme & l'Oiseau 3 • 2016

Une fois que les jeunes ont grandi ou que les adultes sont soignés, les martinets sont bagués par Mario Ninanne. Je les relâche ensuite, du 3 ème étage, dans le ciel d'Ixelles.

Curieux, excité, le jeune martinet tourne sa tête dans tous les sens. Son départ est facile car il voit tournoyer au-dessus de lui d'autres martinets et les entend crier. Une seule envie: les rejoindre!

C'est un moment tellement fort, ce départ, que je pleure à chaque fois.

J'aimerais remercier la société allemande de sauvetage du martinet « Deutsche Gesellschaft für Mauersegler », pour leur apport d'informations sur l'installation des martinets, le nourrissage et l'entraînement au vol.

Merci aussi et surtout à Mario pour son aide tellement précieuse et pour sa disponibilité.

La Ligue souhaite aussi grandement remercier Micheline pour son investissement et son dévouement pour aider cette superbe espèce!



## Nichoirs pour martinets à l'école des Étangs d'Ixelles

Le 5 avril 2016, Monsieur Mario Ninanne, ornithologue, administrateur de la Ligue et président de la Commission Ornithologique de Watermael-Boitsfort, a mis en place une dizaine de nids pour martinets à l'école des Étangs d'Ixelles. Une partie des nichoirs était offerte par la Ligue.

Micheline Lefebvre

Ce projet a pu être matérialisé grâce à de nombreux soutiens dont notamment, et principalement par madame Dominique Defourny, bourgmestre d'Ixelles.





Ont également participé : madame Delphine Bourgeois, échevine d'Ixelles, le personnel des travaux publics, la directrice de l'école n°5 des Étangs, madame Michelle Puffet, ainsi que de nombreux intervenants de la commune.

Merci donc à toutes ces personnes qui sont engagées dans la sauvegarde des martinets.



### « Etre bête comme une oie »\*... pourquoi pas!

Esope (VII-VI ème siècle av. J.C.), célèbre fabuliste grec et défenseur de la vérité, illustre comment la nécessité nous pousse à trouver les solutions des plus élaborées par l'intermédiaire du conte « la corneille et la cruche », que nous allons de ce pas vous conter.

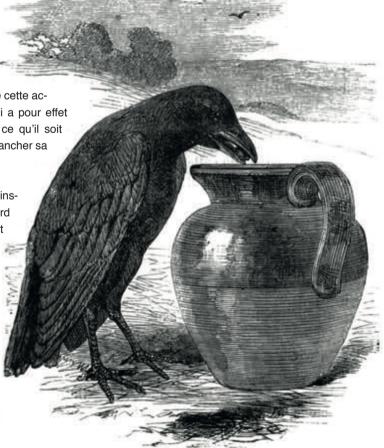
Samara Daniel, doctorante en cognition aviaire

Par une chaude journée d'été, une corneille mal-aimée des corvidés (corbeau, pie, geai), assoiffée aperçoit une cruche dans laquelle se qui n'en est pourtant pas moins digne d'intérêt!

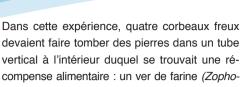
trouve un peu d'eau. Malheureusement, son bec est trop court, et ne lui permet pas de boire l'eau au sein du pichet.
Elle essaye bien de le renverser, mais sans succès. Il lui vient alors une idée, elle se saisit d'un caillou et le fait tomber dans la cruche. Elle réitère cette ac-

tion plusieurs fois d'affilée, ce qui a pour effet d'élever le niveau d'eau jusqu'à ce qu'il soit assez élevé pour qu'elle puisse étancher sa soif et la contenter.

Deux mille ans plus tard, ce conte inspira deux chercheurs anglais (Bird & Emery, 2009), qui reproduisirent cette expérience en laboratoire sur des corbeaux freux (Corvus frugilegus), dans une situation cette fois-ci contrôlée. A l'instar des corneilles (Corvus corone), les freux font malheureusement partie de la famille



<sup>\*</sup> Expression du patrimoine culturel français communément employée pour désigner une personne dépourvue d'intelligence.



Les quatre sujets réussirent la tâche, en insérant notamment le nombre exact de pierres requises pour atteindre la récompense. Trois d'entre eux apprirent également à utiliser les grosses pierres plutôt que les petites, ce qui permettait d'élever le niveau d'eau plus rapidement. Lorsque

bas morio) qui flottait sur l'eau.

les chercheurs rempla-

cèrent par la suite l'eau par de la litière, les sujets comprirent prestement qu'il était vain de s'obstiner à insérer des pierres dans le tube, qui s'écrasaient sur le ver au lieu de le faire monter. Ces oiseaux sont ainsi capables d'agir sur leur monde de manière flexible en utilisant des outils (une capacité que nous nous sommes longtemps attribuée), alors qu'ils ne sont pas connus pour le faire dans la nature...

Les contes sont, généralement, des récits de faits imaginaires. Esope avait-il eu l'occasion d'observer réellement une corneille se servir de cailloux, ou ce conte n'est-il que le pur produit de sa pensée ? Bien qu'on ne puisse le vérifier, il est vraisemblable que la première supposition ait pu se réaliser. En effet, nombreuses sont les expériences en intelligence animale qui s'inspirent de l'observation directe du comportement. Au-delà de tout préjugé, il suffit de s'installer dans un parc ou dans une forêt pour témoigner du comportement parfois étonnant de nos amis ailés si, et seulement si, on prend le temps de les observer...

Nous avons mis pourtant un grand nombre d'années avant de nous intéresser aux oiseaux, tout simplement parce que l'on croyait, à tort, qu'ils



 $\bigoplus$ 

Le corbeau freux est une espèce dont l'étude des capacités cognitives complexes intéresse beaucoup les chercheurs en cognition animale.

n'étaient pas intelligents. En effet, bien que certains naturalistes et philosophes se soient déjà interrogés en remarquant que certaines espèces semblaient se comporter de manière intelligible, leur jugement était souvent biaisé par la doctrine à laquelle ils étaient affiliés. L'exemple le plus célèbre est sans conteste la théorie de l'Animal Machine de René Descartes (1596-1650), qui considérait l'animal comme un objet, ne réagissant qu'instinctivement à tous les stimuli qu'il pouvait rencontrer.

Au XIXème siècle, un neuroanatomiste du nom de Ludwig Edinger (1855-1918) prêta également aux animaux non-humains, et plus particulièrement aux oiseaux, un cerveau pauvrement développé. Tous les primates, ordre auquel l'espèce humaine appartient, possèdent un cortex. Ce dernier est en grande partie responsable des processus cognitifs complexes, soit des comportements dits « intelligents ». Néanmoins, les oiseaux n'ont pas de néocortex, c'est pourquoi on a longtemps pensé qu'ils ne disposaient pas







Au sein d'un couple de grands corbeaux, les partenaires sont unis pour la vie et entretiennent un lien complexe.

de la « machinerie neurale » nécessaire à l'élaboration d'une cognition complexe (Clayton & Emery, 2005). Plus précisément, Edinger pensait que le striatum, une zone cérébrale principalement impliquée dans les comportements instinctifs<sup>1</sup>, représentait la majeure partie du cerveau des oiseaux. Cette croyance a considérablement formaté la vision que nous avions, et que bon nombre de personnes ont encore, du comportement aviaire. Elle a également grandement influencé l'élaboration de paradigmes expérimentaux des plus pernicieux, administrés aux oiseaux.

Néanmoins, nous savons aujourd'hui que le cerveau des oiseaux ne dérive non plus du striatum, mais du pallium, et que cette zone cérébrale est reconnue comme similaire à celle du néocortex des mammifères! Ainsi, comme le diraient Emery et Clayton, le cerveau d'un Homme ressemble à un club sandwich ou à des lasagnes, c'est-à-dire à une superposition de couches corticales (de la plus simple à la plus élevée: le néocortex), alors que le cerveau d'un oiseau ressemble davantage à une pizza au chorizo, où les différents morceaux de chorizo correspondent aux différents noyaux de

cellules grises responsables de la cognition à proprement parler. Par conséquent, l'architecture biologique diffère notablement entre ces deux espèces, mais le cerveau de l'Homme et de celui de l'Oiseau sont similaires. Cette découverte supporte l'observation grandissante que de nombreuses espèces aviaires semblent partager avec nous des capacités, et qu'avoir une cervelle d'oiseau n'est plus un défaut!

En effet, comment ne pas nous interroger lorsque l'on sait que le Corbeau calédonien (Corvus moneduloides) fabrique des outils, et qu'il transmet sa technique de construction, socialement de génération en génération...? Que la chevêche des terriers (Athene cunicularia) utilise des appâts pour attraper ses proies? Que le grand corbeau (Corvus corax) manipule sciemment ses congénères? Que le pigeon (Columba livia) est capable de distinguer un Monnet d'un Picasso? Ou encore, que le geai buissonnier (Aphelocoma californica) se projette dans l'avenir?

La cognition correspond à l'ensemble des mécanismes par lesquels les animaux acquièrent, traitent, stockent et agissent sur les informa-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Les comportements instinctifs sont des comportements très simples, déjà présents à la naissance et qui ne nécessitent aucun apprentissage.



tions qui les entourent (Shettleworth, 2001). Elle implique la mobilisation de plusieurs processus comme la mémoire, l'apprentissage, ou encore la prise de décision. Nous pourrions nous évertuer à décrire les capacités cognitives des oiseaux dans les différents domaines de la cognition, et même les discuter. Cependant, il serait plus intéressant de nous interroger sur les facteurs qui ont permis, au cours de l'évolution, le développement de ces facultés.

L'Hypothèse de l'Intelligence Sociale suppose que le fait de vivre dans un groupe social com-

Chevêche des terriers

plexe est le moteur central à l'origine de l'évolution de notre intelligence (Humphrey, 1976). Au sein d'un même groupe, les individus ont des désirs, des intentions, des croyances, et ils se manipulent les uns les autres, afin de mieux servir leur intérêt propre et la pérennité de leur descendance. Le grand corbeau, par exemple, fait semblant de cacher de la nourriture à un endroit donné si il se sent observé par un autre congénère. Par contre, dès que l'usurpateur s'est éloigné, il s'empresse de recacher son butin dans un endroit plus discret. Les urubus noirs (Coragyps atratus), des vautours qui pratiquent la monogamie stricte (c'est-à-dire une fidélité exclusive, pour la vie), puniront de concert un congénère si ils le soupconnent de tromper son partenaire. Les corbeaux freux, quant à eux, même s'ils vivent dans un groupe social large, n'interagissent pas avec tous les individus mais surtout au sein du couple. On va par exemple observer des comportements sociaux assez sophistiqués tels que l'échange et l'offrande de nourriture pour maintenir le lien du couple, ou encore un comportement de protection et de consolation après les combats avec d'autres congénères.

Néanmoins, ce que l'Hypothèse de l'Intelligence Sociale suppose, c'est que, tel un continuum, les capacités cognitives sociales ont permis le développement de capacités cognitives non sociales, comme l'utilisation d'outils. Ce qui va en faveur de cette hypothèse, c'est que le corbeau freux (une espèce hautement sociale), est capable de fabriquer des outils en laboratoire, alors qu'il n'en utilise pas dans la nature...

A l'inverse, l'Hypothèse des Outils ne sont pas Souvent Utiles (Hansell, 2008), suppose qu'une espèce est davantage susceptible d'utiliser des outils en laboratoire, si elle possède déjà un certain comportement de construction dans son répertoire comportemental.





Mâle Jardinier satiné (la femelle est très différente du mâle, de couleur beaucoup plus terne, on dit qu'il existe un dimorphisme sexuel).

En 2005, un groupe de chercheurs constitué par l'équipe de Breuer et al., observa pour la première fois que des gorilles étaient capables d'utiliser des outils dans la nature. De nombreux chercheurs, encore aujourd'hui, considèrent que ce comportement est complexe, et qu'il a grandement contribué à l'évolution des capacités cognitives humaines.

Breuer et al. se sont alors évertués à analyser tous les facteurs susceptibles d'avoir pu influencer l'apparition d'un tel comportement. Néanmoins, les chercheurs n'ont fait aucune référence à un comportement de construction journalier essentiel chez cette espèce : la fabrication du nid. Pourquoi s'étonner de l'observation d'un comportement d'utilisation d'outils chez le gorille, alors qu'il utilise et manipule tous les jours différents matériaux pour fabriquer un nid pour passer la nuit ? Et pourquoi devrions-nous allouer plus d'attention à l'étude du comportement d'utilisation d'outils, plutôt qu'à celle de la construction du nid ?

Car la fabrication du nid a longtemps été considérée comme un comportement inné, ne requérant peu (voire pas du tout !) de processus cognitifs. On sait aujourd'hui que ce n'est pas le cas, et on inclut la construction du nid dans la définition de l'utilisation d'outils. Les jeunes Jardiniers satinés de Newton (*Prionodura newtoniana*), par exemple, visitent régulièrement les nids de mâles plus âgés pour observer, sur une période de 5 à 6 ans, la manière avec laquelle ils sont fabriqués, afin de pouvoir eux-mêmes apprendre à les réaliser.

Samara Danel est doctorante en cognition aviaire et est affiliée à l'Institut Max Planck d'Ornithologie et à l'Université Lumière Lyon II. Ses expériences visent ainsi à évaluer 'l'intelligence' des oiseaux en observant leur comportement face à de nouveaux problèmes. Dans les prochaines revues, vous pourrez découvrir les résultats de certaines de ses expériences et acquérir davantage de connaissances sur les capacités cognitives complexes que possèdent de nombreux oiseaux.



Ainsi, le sujet de cette thèse se propose d'investiguer laquelle, de l'Hypothèse de l'Intelligence Sociale et de l'Hypothèse des Outils ne sont pas Souvent Utiles, permet d'expliquer les processus cognitifs impliqués dans l'utilisation d'outils. En effet, est-ce que l'Hypothèse de l'Intelligence Sociale est responsable du développement de capacités cognitives générales, comme la capacité à utiliser des outils, ou fournit-elle un avantage uniquement en cognition sociale ? Est-ce qu'un oiseau qui ne construit pas de nid est capable d'utiliser des outils en laboratoire, ou, est-ce qu'à l'inverse, un oiseau qui fabrique des nids complexes est plus susceptible d'utiliser des outils ?

Deux espèces ont été choisies pour tester les prédictions de ces deux hypothèses. La première, le tisserin (Ploceidae), fabrique les nids les plus complexes décrits dans le monde aviaire (certains sont constitués d'un tunnel, d'une chambre, et même d'une antichambre !). A l'inverse, la veuve dominicaine (Vidua macroura), à l'instar du fameux coucou gris (Cuculus canorus), pratique le parasitisme de ponte. En effet, la femelle pond en cachette ses œufs dans le nid d'une autre espèce, pour que cette dernière s'occupe de ses petits ! Chez le coucou, la femelle avale les œufs de son hôte et les remplace par les siens, des œufs très ressemblants (on dit qu'ils sont mimétiques) qu'elle pond en un record de quelques secondes.

Les animaux non-humains nous surpassent dans de nombreux domaines. L'Homme est capable de se rappeler une douzaine d'endroits dans lesquels il a caché de la nourriture. Le Cassenoix d'Amérique (Nucifraga columbiana), quant à lui, peut cacher durant une seule saison plus de 30.000 graines, et en retrouver par la suite des centaines malgré un paysage changeant, comme lorsqu'il est recouvert de neige en hiver. Pour atteindre un taux de succès de l'ordre de 80 % dans une tâche de discrimination de deux couleurs, les pigeons nécessitent 4 essais, les rats 22, et les enfants de 5 mois, 28. Les abeilles nécessitent 2 essais... Nombreuses sont



Le berceau nuptial d'un mâle Jardinier satiné, qui n'est pas un nid mais qui sert à attirer les femelles. Cette espèce a une préférence marquée pour une couleur, et s'est très bien adaptée en choisissant préférentiellement des pailles et des bouchons de bouteilles en plastique laissées par les touristes, mais attention toujours de couleur bleue!

les espèces dont on ignore encore aujourd'hui les capacités. Et, en évaluant la cognition des oiseaux, cela nous permet d'en savoir plus sur la nôtre en particulier. Nous verrons par la suite certains paradigmes expérimentaux utilisés pour les étudier, afin de les apprécier davantage comme des sujets, et non plus comme des objets.

#### <u>POUR EN SAVOIR PLUS :</u>

-Bird, C.D. & Emery, N.J. (2009). Rooks Use Stones to Raise the Water Level to Reach a Floating Worm. Current biology, 19, 1410–1414.

-Breuer, T., Ndoundou-Hockemba, M., & Fishlock, V. (2005). First Observation of Tool Use in Wild Gorillas. PLOS Biology, 3, 2041-2043.

-Clayton, N.S & Emery, N.J. (2005). Evolution of the avian brain and intelligence. Current Biology, 15, 946.

-Hansell, M. & Ruxton, G.D. (2008). Setting Tool-Use within the Context of Animal Construction Behaviour. Trends in Ecology & Evolution, 23, 73-78.

-Humphrey, N.K. (1976). The Social Function of Intellect. Growing points in ethology.

-Shettleworth, S.J. (2001). Animal cognition and animal behaviour. Animal Behaviour, 61, 277–286.





## Votre cuisine à Jalna

le Centre nature de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

bienvenus dans notre Domaine, qui s'étend sur plus de 15 hectares à Heure-en-Famenne : une réserve naturelle intégrale, depuis plus de cinquante ans, d'une richesse remarquable.

Nos tarifs sont particulièrement bas. La cuisine et la literie, de l'avis de tous, sont excellentes. L'ambiance est conviviale et familiale, c'est ca aussi Jalna.

Les bénéfices sont intégralement utilisés pour la protection de la nature!













































#### **TARIF 2017** Prix par personne par jour • TVA comprise

PENSION COMPLETE	
ADULTES (à partir de 12 ans)	
Groupe de 20 personnes et plus	45 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	.50 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	. 55 €
Groupe de - de 10 personnes	. 60 €
ENFANTS (entre 5 et 12 ans)	
Groupe de 20 personnes et plus	22 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	. 27 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	.32 €
Groupe de - de 10 personnes	. 37 €
ENFANTS (jusque 4 ans)	5€
Chambre avec salle de bain : supplement	15 €

Location set de draps, taie et couette
pour la durée du séjour \_\_\_\_\_\_10 €

REPA	S SUP	PLEMI	ENIAIRE	4

ADULTES (à partir de 12 ans)

Petit déjeuner	9 €
Dîner	15 €
Souper	12 €
ENFANTS (entre 5 et 12 ans)	
Petit déjeuner	7 €
Dîner	13 €
Souper	10 €
BBO (en + du renas principal)	12 €

#### **ANIMATIONS**

#### <u>VISITE DE LA RÉSERVE</u>

Guide (2 heures), frais de déplacement compris ............. 75 €

#### ANIMATION « NATURE »

Guide (2 heures) - thème au choix : oiseaux, biodiversité, plantes, champignons, traces animaux ,

#### **POUR TOUS RENSEIGNEMENTS**

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles • Tél. : 02 521 28 50 • Fax : 02 527 09 89 Courriel : <u>protection.oiseaux@birdprotection.be</u>

JALNA AU W DE LA NATURE



La Ligue a mis en place une offre spéciale pour donner la possibilité aux écoles de réaliser leurs classes vertes dans notre Centre Nature de Jalna. Nous proposons des activités variées dans un cadre idyllique, pendant 3 ou 5 jours.

Au travers des animations, les enfants profitent de moments inoubliables. Ils partent explorer la nature par le biais de jeux, de mises en situation, de questionnement individuel, de travail en groupes. Autant de démarches pour susciter la curiosité et l'émerveillement des enfants.



Découvrir le monde secret des abeilles.



Partir sur les traces des animaux sauvages.



Devenir un vrai cuisinier nature.

#### **SÉJOUR 3 JOURS :**

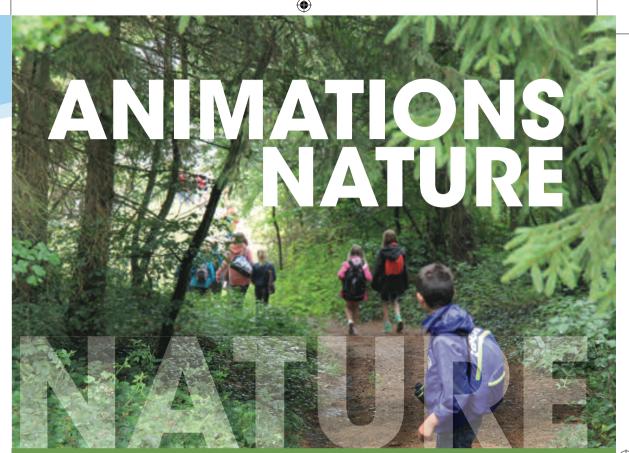
à partir de 60 € par enfant de 5 à 12 ans en pension complète et à partir de 80 € pour les 12-18 ans.

#### **SÉJOUR 5 JOURS :**

à partir de 95 € par enfant de 5 à 12 ans en pension complète et à partir de 135 € pour les 12-18 ans.

Plus 5€ par activité (2h.) avec animateur.

Plus d'infos sur notre nouveau site web www.protectiondesoiseaux.be



La Ligue propose aux écoles différents types d'animations nature :

- Oiseaux
- Mammifères
- Insectes
- Cuisine des plantes sauvages
- Biodiversité

- Arbres
- Champignons
- Création d'un coin nature
- Visite d'une réserve naturelle
- Monde aquatique

Durée: 1 ou ½ journée

Niveau: 3 ème maternelle à 2 ème secondaire

Prix:5 €/enfant pour ½ journée • 7 €/enfant pour 1 journée

Plus d'info par téléphone 02 521 28 50 • 0471 400 673 ou par e-mail : <u>ludivine.janssens@birdprotection.be</u>

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux Rue de Veeweyde 43-45 • B-1070 Bruxelles www.protectiondesoiseaux.be



## Un vautour au physique et aux mœurs particulières

Le Gypaète barbu est l'une des 4 espèces de vautours présentent en Europe, dont l'envergure avoisine les 3 mètres, et à la barbichette noire autour du bec... d'où son nom! Le cercle orbital rouge, comme Monsieur Paul Géroudet l'a décrit dans l'un de ses livres, est l'une des caractéristiques physiques du gypaète, rutilant lors d'excitation intense ou en cas de stress.

Marie Heuret Coordinatrice du projet LIFE GypHelp • www.gypaete-barbu.com

Le gypaète barbu se colore dans des bains de boues riches en oxyde de fer, qui lui confèrent cette couleur rouge orangée de la tête jusqu'au bas ventre. Sans ces bains de boues, il serait complètement blanc! Cette habitude lui permet d'exprimer son statut de dominant: plus il est coloré, plus il est dominant. Ceci lui évite quelques combats avec ses congénères quand il est installé sur un territoire, et qu'il se montre, poitrail en avant, indiquant qu'ici le territoire est occupé. D'autres gypaètes en recherche de territoires peuvent alors passer leur chemin... Au

sein du couple même, la femelle est souvent dominante et donc plus colorée. Il y a peu de dimorphisme sexuel entre les sexes, si ce n'est que la femelle est souvent plus grosse que le mâle. Les tâches, liées à la reproduction, sont partagées.

Le gypaète occupe un vaste territoire d'environ 300 km², devant contenir des falaises pour abriter son nid, du relief pour profiter des courants aériens et des milieux ouverts pour accéder aux carcasses. Très bien adapté au vol plané par





son envergure, sa queue longue et mobile lui permet, en outre, un vol souple, parfait pour un survol rapproché du relief. Il y recherche sa nourriture, carcasses d'ongulés sauvages ou domestiques. Il se nourrit avec une large proportion d'os ; son surnom de « casseur d'os » lui vient d'ailleurs de sa technique qui consiste à laisser tomber de haut, sur les pierriers, les os trop gros pour être ingérés afin de les briser. Son gosier élastique lui permet toutefois d'avaler un os de la taille d'un fémur de chamois, et de le digérer grâce à l'acidité de son estomac. Il joue en ce sens le rôle d'éboueur de la nature.





Dans la nature, le gypaète peut vivre une trentaine d'années. En captivité, il n'est pas rare que les gypaètes avoisinent les cinquante ans!

#### Une histoire d'oiseau et d'homme

Le gypaète a été longtemps décrié par nos ancêtres, voyant en lui un démon des airs qui s'attaquait aux troupeaux et aux enfants. De ses habitudes de se colorer dans les bains de boues n'était alors qu'observé, avec effroi, un plumage dégoulinant et rouge. Nos ancêtres pensaient alors qu'il se baignait dans le sang de ses victimes. De son cercle orbital rouge, rutilant en cas de stress, la marque du démon y était vue ! Rajouté à cela une envergure impressionnante, il n'en fallait pas plus pour que le gypaète ait été pourchassé et détruit jusqu'à sa complète disparition dans les Alpes au début du XXème siècle. Dans les Pyrénées il ne restait plus que quelques individus dans les montagnes reculées (dans les années 50).

Alors qu'en 1978, une première reproduction de gypaètes, en captivité, s'est soldée par un

succès au zoo d'Innsbruck en Autriche, un réseau d'élevage s'est mis en place au sein du réseau EEP (programme européen pour les espèces menacées) avec la constitution de centres d'élevages spécifiques et la participation d'une trentaine de zoos. Un vaste programme de réintroduction s'est mis en place à partir de 1986 aux quatre coins des Alpes, dans le cadre d'une coopération alpine autour de l'élevage et du suivi. Depuis, plus de 200 oiseaux, tous issus de captivité, ont été lâchés. Ils sont à l'origine de la population alpine en devenir.

#### Espèce fragile et sensible

Cet oiseau est l'une des espèces les plus menacées en Europe. Elle est « en danger » d'extinction sur la liste des espèces menacées françaises. Menacée parce que les effectifs sont encore faibles, menacée de par sa dynamique de reproduction naturellement lente, dont chaque cas de mortalité à l'âge adulte est une perte énorme pour la population, et menacée encore parce que, en bout de chaîne alimentaire, le gypaète est le réceptacle de contaminants et polluants.

En 2016, 32 couples se reproduisent tout le long de la chaîne alpine. Deux noyaux principaux, de populations, sont localisés dans le nord des





#### Des gypaètes en visite dans le nord

Presque 10% de la population alpine de gypaètes partent à la belle saison visiter le nord de la France, la Belgique, les Pays Bas et, même récemment, un gypaète a été observé en Angleterre. Les gypaètes sont de grande taille (jusqu'à trois mètres d'envergure), et sont

ainsi capables de se déplacer sur de grandes distances en utilisant le vol plané, explorant ainsi avec de faibles dépenses d'énergie de vastes surfaces à la recherche de leur nourriture. Il leur arrive donc d'être embarqués par des courants aériens les amenant sur les contrées du nord. Ils

finissent par revenir dans leur habitat de prédilection

Pour illustrer ces voyages, voici l'exemple de l'oiseau Larzac, relâché en 2015 dans les Grands causses, en voyage dans le Nord en juin et juillet 2016, vous pouvez suivre son trajet sur http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grandscausses/le-suivi-des-oiseaux#idancre3



Alpes occidentales (Pays de Savoie en France, Val d'Aoste en Italie et Valais en Suisse) et les Alpes centrales. Ils ont donné, depuis 1997, année de première reproduction réussie depuis les réintroductions, plus de 160 jeunes à l'envol sur l'ensemble des Alpes. Grâce aux programmes de réintroduction et à la présence de couples reproducteurs, la population alpine de gypaètes barbus a tendance à s'accroître ces vingt dernières années. Mais l'équilibre reste fragile : tout cas de mortalité d'un adulte peut inverser rapidement la tendance de développement dont la dynamique est naturellement très lente, car cette espèce produit très peu de jeunes (moins d'un tous les trois ans en moyenne) et ceux-ci ne se reproduisent pas avant l'âge de 7 à 8 ans.

Dans les Pyrénées, environ 150 couples sont installés aujourd'hui (40 côté français, 110 côté espagnol) mais les paramètres de la reproduction sont très moyens. En Corse, l'espèce est en déclin et un programme de renforcement a démarré en 2015. Des programmes de réintroduction sont toujours en cours dans les Alpes (Suisse, Italie, Autriche, France), les Pré-Alpes, les Grands Causses et en Andalousie en Espagne pour restaurer ou renforcer les populations, favoriser les échanges entre les Pyrénées et les Alpes mais également pour diversifier la variabilité génétique. L'objectif in fine de tous ces projets de réintroduction et de conservation, placés sous l'égide de la Fondation pour la Conservation des Vautours est l'établisse-



ment d'une population autonome et génétiquement fonctionnelle dans le paléarctique occidental (Afrique du nord, Turquie, et bassin méditerranéen jusqu'aux Alpes) pour le maintien de l'espèce sur le long terme.

#### Dans les Pyrénées, environ 150 couples sont installés.

Un Plan National d'Actions du ministère français de l'Ecologie coordonne les opérations de conservation de cet oiseau. La gestion de ce plan est réalisée par Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, pour le massif Alpes, sur la période 2010-2020. Pour mettre en œuvre les actions de ce plan, Asters coordonne le projet LIFE GypHelp qui vise à la conservation de la population de gypaètes barbus dans les Alpes françaises, avec comme partenaires les parcs nationaux de la Vanoise, du Mercantour, la Fondation pour la conservation des Vautours, la fédération des chasseurs de Haute-Savoie et l'Observatoire des Galliformes de Montagne. Le projet LIFE est cofinancé par la Commission Européenne dans le cadre de sa politique LIFE NATURE.

#### De la réintroduction à la conservation

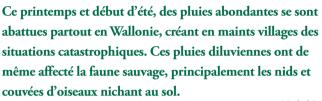
La percussion contre les câbles aériens, l'empoisonnement, le saturnisme, le tir et aussi le dérangement lors de la reproduction sont les menaces principales qui pèsent sur les populations de gypaètes. En fonction des massifs, voire des régions, ces menaces sont plus ou moins présentes.

Dans le cadre du LIFE GypHelp, des actions sont conduites dans les Alpes françaises pour faire face à ces menaces : visualisation des câbles aériens, de remontées mécaniques ou lignes électriques ; études pour mieux connaître les origines du plomb. A l'échelle du projet : mise en place d'un réseau de « découvreurs » pour trouver les cadavres de gypaètes et mise en œuvre d'analyses et d'autopsies pour mieux comprendre les causes de mortalité ; l'élaboration d'un plan d'actions concernant l'empoisonnement et le saturnisme, prévenir le dérangement avec la mise en place d'accords et d'informations avec les pratiquants et socioprofessionnels d'activités de loisirs et de plein air. Il est prévu également d'améliorer les techniques de monitoring de la population, par le marquage des poussins dans les nids, ce qui permettra de mieux connaître leur taux de survie.





## Sauver la Perdrix grise...!

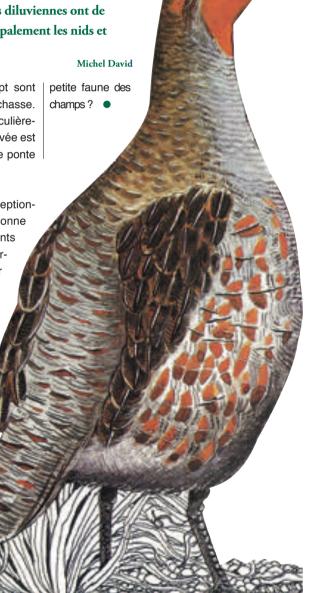


Parmi les espèces nichant au sol, sept sont soumises à des prélèvements par la chasse. Et parmi elles, la Perdrix grise est particulièrement affectée du fait que, lorsque sa couvée est anéantie, cette espèce n'effectue pas de ponte de remplacement.

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. En bonne logique, la Région wallonne s'est préoccupée des nombreux habitants sinistrés par des eaux boueuses. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour des espèces animales ? Aussi, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux a demandé au Ministre de la Conservation de la Nature, René COLLIN, de veiller également à venir en aide à la petite faune très éprouvée en n'autorisant pas, au moins cet automne, la chasse aux sept espèces d'oiseaux nichant au sol, surtout à celles déclarées en danger par l'Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie.

ticulièrement dévastatrices. le bon sens n'est-il pas, en priorité, d'écarter cette activité inutile et destructrice qu'est

En cette année de pluies parla chasse dans la





### Avis de recherche!

De nombreux lâchers d'animaux seraient effectués chaque année dans le but d'alimenter des tableaux de chasse. Cette pratique de libérer des quantités, parfois très importantes, de canards, faisans ou perdrix issus d'élevages, représente, en plus d'une surcharge brutale et anormale pour la biodiversité des territoires concernés, une introduction de germes pathogènes qui peuvent décimer les espèces naturelles.



En vue de déterminer l'importance de ces lâchers et de pouvoir intervenir auprès des chasseurs ou des sociétés de chasse responsables. nous sollicitons des agents du D.N.F. de nous informer des lâchers de cette année dont ils ont connaissance : Nom et adresse du ou des titulaires de chasses responsables, si possible date et lieu du ou des lâchers, espèces introduites dans la nature et en quelles quantités!

Merci de nous aider dans notre action pour une chasse plus respectueuse de la nature.





## Le chasseur, gestionnaire de la nature ?

**Emmanuel Verhegghen** 

Selon la Bible, au début de la Genèse, « Dieu dit : faisons l'homme à notre image, comme notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bestiaux, toutes les bêtes sauvages et toutes les bestioles qui rampent sur terre ». Ce texte a été écrit par les hommes en se mettant au sommet de la hiérarchie des vivants.

Ensuite, par sa science et le développement de sa technologie, l'homme occidental est parti à la conquête du monde, imposant progressivement son modèle socio-économique. Il ne s'est plus beaucoup soucié alors du traitement qu'il infligeait à la nature et aux animaux, considérant que les ressources offertes par la planète

Depuis l'antiquité, les philosophes se sont beaucoup interrogés et opposés sur la place respective de l'homme et de l'animal dans la nature : l'homme est-il, parmi les vivants, extérieur à la nature et supérieur à l'animal, ou non, et en quoi leur est-il différent ? C'est avec Descartes (Discours de la Méthode, VIème partie), au 17 ème siècle, que s'impose l'idée que l'homme peut « par sa connaissance et sa maîtrise de la force et des actions du feu. de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps qui l'environnent, se rendre comme maître et possesseur de la nature ». Ce qui ne voulait pas dire que I'homme pouvait disposer de la nature comme bon lui semble ...





terre étaient à son entière disposition et inépuisables. Mais il a fini par se rendre compte, ces dernières décennies, que la nature devait être protégée, au risque sinon qu'il ne détruise luimême son propre biotope.

Et puis, la prise de conscience que les animaux, comme l'homme, étaient sensibles et pouvaient souffrir psychiquement et physiquement s'est imposée, comme une évidence. Des mesures de protection de la nature et des lois condamnant la maltraitance animale sont alors progressivement apparues dans tous les pays et dans les lois.

... ET 4:

CHROUNT

CHROONICH

PRUNAUY!

L'homme a donc pris conscience progressivement que les écosystèmes naturels et la biodiversité (toutes les formes du vivant et leurs interactions dans les milieux naturels) doivent être protégés, pour son propre bien-être et au profit des générations futures.



C'est dans ce contexte que, de nos jours, le chasseur prétend être le « gestionnaire de la nature ». Nous ne discuterons pas ici de ce qu'est devenue « la nature », elle qui a bien besoin d'être protégée et restaurée, mais du rôle que se donnent les chasseurs dans

les milieux naturels où ils chassent (les territoires).

Comment la chasse s'inscrit-elle dans cette évolution des mentalités ? Telle qu'elle se pratique en Wallonie, la chasse remplit-elle, oui ou non, un rôle indispensable à l'équilibre des milieux naturels (forêts, bois, plaines, campagnes, zones humides, marais, étangs, cours d'eau ...), là où la faune doit trouver gîte, nourriture et possibilités de reproduction ? Si la gestion des espaces naturels nécessite des actions de protec-

tion et de restauration, il faut alors se demander en quoi la chasse est utile ou, au contraire, si elle est, par ses excès, un délassement consommateur de nature.









La prise en compte de la sensibilité animale à la douleur doit aussi intervenir dans tout débat relatif à la chasse, comme l'exprime d'ailleurs explicitement une proposition de résolution (1) au Parlement wallon du 16 décembre 2003 exigeant « des modes et des pratiques de chasse qui garantissent la plus grande efficacité de mise à mort en limitant la souffrance infligée ». C'est, du reste, déjà prévu dans la loi du 14 août 1986 (2) relative au bien-être des animaux (qu'ils soient sauvages ou domestiques) qui prévoit que, à la chasse, « la mise à mort doit être pratiquée par la méthode la plus sélective, la plus rapide et la moins douloureuse pour l'animal ».

« Les alibis classiques des chasseurs sont alimentaires (on chasse pour se nourrir), diététiques (la viande est une nécessité nutritionnelle), historiques (l'humain était à l'origine chasseur et mangeur de viande), naturalistes (il est conforme à la nature de traiter les animaux de telle ou de telle manière). écologiques (on chasse pour réguler), économiques (telle activité est légitime car elle produit des emplois et de la richesse), traditionnels (une activité ininterrompue peut être évoquée), etc. Autant d'alibis qu'une approche argumentative de l'éthique animale permet de démonter ».

Jean-Baptiste Jeangène Vilmer (« L'éthique animale » - 2015).

Autrefois nécessaire à l'homme pour se nourrir, se vêtir, ou se défendre, la chasse a évolué au point de devenir, surtout depuis la seconde moitié du 20 <sup>ème</sup> siècle, une activité souvent peu respectueuse de la faune et de ses biotopes naturels.

En effet, face à la dégradation généralisée de notre environnement, à la réduction des espaces naturels et à la diminution de la faune, la chasse de loisir a été transformée en une activité absurde. En effet, afin de pouvoir offrir, malgré tout, de beaux tableaux à ses ac-



tionnaires, elle élève, nourrit abondamment (sanglier, par exemple) et introduit artificiellement dans la nature (perdrix, faisans, par exemple) des animaux d'élevage en quantités énormes sur de grands territoires dans le seul but de les chasser.

La chasse n'est plus une tradition exercée par un chasseur pour se nourrir, faiblement armé et connaissant son territoire local. Elle a perdu son caractère indispensable d'autrefois. L'animal chassé (le gibier) n'est souvent plus

# La chasse a évolué au point de devenir, une activité souvent peu respectueuse de la faune et de ses biotopes naturels.

qu'un objet au service d'un passe-temps pratiqué par une fraction minime de la population. Cette activité est devenue pour bon nombre de ses pratiquants un divertissement mondain, favorisant des rencontres d'affaires sur les plus grands territoires de chasse. Toutes les actions de la gestion de ces territoires convergent alors vers la volonté unique de débusquer et de tirer d'importants tableaux de chasse d'animaux dénaturés.

Pour se justifier, le chasseur se donne alors un rôle : il s'agit de « réguler » la nature et de « gérer » les populations animales (le « gibier » mais aussi les concurrents des chasseurs, les prédateurs naturels) et leurs lieux de vie.

Il y a de l'ordre de 18.000 chasseurs disposant d'un permis de chasse délivré par la Région wallonne, dont 97 % d'hommes, 24 % qui ont leur domicile en Flandre et 6 % à Bruxelles. La densité des chasseurs est à son maximum en province du Luxembourg : 64 chasseurs pour 10.000 habitants, soit à peine 0,6 %. En moyenne, les chasseurs représentent en Wallonie une minorité de l'ensemble de la population, soit +/- 0,3 % en moyenne.

Cette minorité dispose cependant d'un levier politique puissant pour influencer les dispositions légales relatives à la chasse de loisir.

Celle-ci, avec tous ses excès, est pourtant une violence faite à la nature et aux animaux, mais aussi à la sensibilité de la grande maiorité des citoyens. Elle a pour effet de diminuer les effectifs de la faune sauvage indigène par la « gestion cynégétique » d'un gibier artificialisé (e.a. par les nourrissages et les introductions), par le tir et par le dérangement qui stresse l'ensemble de la faune et même les simples promeneurs. En outre, elle pollue la nature et empoisonne les animaux par l'usage du plomb dans les munitions. De plus, le lâchage d'animaux d'élevage provoque des dérives génétiques dans la faune (exemple du Canard colvert), tandis que la destruction inutile des prédateurs, comme le renard, provoque la dissémination de maladies.

Face à cette évolution de la pratique de la chasse, la LRBPO considère que la tutelle que le chasseur prétend pouvoir exercer sur le gibier, et indirectement sur l'ensemble de la faune sauvage, doit être encadrée par une exigence supérieure, gouvernée par un esprit de bientraitance des animaux et de sauvegarde de la biodiversité. Celle-ci doit être appréhendée globalement et non pas uniquement pour y « prélever du gibier ». La proposition de résolution au Parlement wallon de 2003, en conclusion du débat relatif à la chasse, considérait déjà que « la gestion d'un bien commun concerne tous les utilisateurs de la biodiversité - chasseurs, agriculteurs, touristes, promeneurs, environnementalistes, propriétaires ruraux, pouvoirs locaux - et doit





dès lors se dérouler dans un climat de respect mutuel ». Ajoutons au respect la nécessité d'un dialogue entre toutes les parties concernées pour la réalisation d'un but commun.

La position de principe de la LRBPO, par rapport à la chasse de loisir et de ses excès, est la suivante : elle demande que les arguments des autres acteurs de la ruralité soient également pris en compte dans une réforme de la législation et de la réglementation relative à la chasse dans une perspective globale de durabilité des écosystèmes. Deux raisons essentielles et complémentaires l'imposent : d'une part, parce qu'il faut protéger, restaurer et conserver les écosystèmes, plutôt que de les consommer et les polluer, et, d'autre part, parce qu'il faut éviter de faire souffrir les animaux par délassement. La gestion cynégétique de la chasse de loisir, avec tous ses excès, ne respecte pas ces valeurs de base.

L'exemple de l'interdiction de ce type de chasse dans le canton de Genève en Suisse depuis 1974, confirmée en 2009, démontre que la gestion cynégétique du gibier n'est pas nécessaire. La chasse peut se limiter à l'élimination de certains animaux selon un plan de tir établi scientifiquement lorsqu'il y a des surpopulations locales dues au fait de l'absence de grands prédateurs naturels (dont le retour est du reste favorisé, exemple du lynx).

La révision, en 2011, de la loi sur la chasse au Grand-duché du Luxembourg s'inscrit dans cette évolution favorisant les équilibres naturels.

Quant au tir non sélectif, comme à la chasse en battue (3), il est interdit par la loi sur le bien-être animal.

En conclusion, il est évident que la chasse, lorsqu'elle est conduite dans l'unique but de réaliser de gros tableaux de chasse, sans lien avec la capacité productive naturelle du milieu, dans un environnement fragmenté et dégradé, ne favorise aucunement la biodiversité, que du contraire! En réalité, par ses excès et ses dérives, sa violence, elle banalise et simplifie la nature et tue son potentiel de développement, sa biodiversité. La chasse façonne la nature à son seul profit et elle la rend artificielle, elle qui n'a nul besoin du chasseur de loisir et encore moins de son fusil.

(1) Parlement wallon. Session 2003-2004. 16 décembre 2003. « Proposition de résolution déposée en conclusion du débat relatif à la problématique de la chasse ». M. A. Pieters, Mme N. Docq, M. P. Boucher et Mme A.-M. Corbisier-Hagon. 629 (2003-2004)-N° 1.

(2) Loi publiée au Monteur belge du 03 décembre 1986.

(3) Chasse à tir pratiquée par plusieurs chasseurs, en même temps. Ils sont postés en attendant que le gibier passe. Celui-ci est en fuite, effrayé par des hommes et des chiens faisant le plus de bruit possible.





Après vous, la vie continue et doit continuer. Les générations futures vous seront reconnaissantes d'avoir pu assurer la pérennité de l'action en faveur de nos oiseaux et de notre biodiversité.

Vous désirez léguer vos biens à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux. Celle-ci est habilitée à accepter les legs. Il vous suffit de rédiger un testament en respectant quelques règles simples.

#### **VOUS POUVEZ FAIRE VOTRE TESTAMENT:**

- Chez vous : il sera alors olographe et donc entièrement écrit de votre main, daté et signé. Afin que ce testament ne disparaisse pas, nous vous conseillons de le déposer chez votre notaire.
- Chez le notaire : il sera alors notarié ou authentique. Dicté par vous, rédigé par le notaire en présence de deux témoins ou d'un deuxième notaire, et gardé en son étude.

#### Exemple d'un testament olographe :

Ceci est mon	testament.			
domicilié(e) à	•	dresse complète), déclare par		(date et lieu de naissance) mon testament comme suit :
J	eyde 43, à 1070 Ar	e pour la Protection des Oise derlecht :	∍aux - asbl, dont le	e siège social se trouve
• la somme de	ə e	euros (montant en lettre),		
• le bien immo	obilier suivant	(appartement, terra	ւin),	
situé à	(adre	sse complète).		
Fait à	le	(Signature)		



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire. Une copie peut idéalement être envoyée à notre association.



### La Ligue demande une révision de la loi sur la chasse et l'application de la loi sur le bien-être animal en Région wallonne

**Emmanuel Verhegghen** 

#### La sensibilité animale et la loi sur le bien-être des animaux.

Pour la France, l'animal n'est plus sur le plan légal une « chose ». Comme d'autres pays, elle considère depuis 2015 dans son Code civil (Loi n° 2015-177 du 16 février 2015, article 2) que « Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité ».

Le Code rural et le Code pénal français avaient d'ailleurs déjà une plus haute considération de l'animal que le Code civil. La Ligue française pour la Protection des Oiseaux (LPO) a exprimé à ce sujet une réserve :

« La LPO n'est pas naïve quant à la portée réelle de cette nouvelle disposition, laquelle doit mettre en place des conditions favorables à une réelle amélioration de la condition animale.

Ne boudons pas notre plaisir néanmoins : ce changement peut mener à une évolution des mentalités ». Et elle souligne que, si cette loi n'apporte aucune avancée réelle pour les animaux sauvages, elle favorise l'objectif « de reconnaître enfin qu'un animal sauvage n'est pas un objet, qui n'appartiendrait à personne et qui n'aurait aucune sensibilité. Ce pas supplémentaire obligera à interroger les actes gratuits de cruauté envers la faune sauvage ».

Ce principe qui reconnaît la sensibilité animale dans le Code civil français devrait faire évoluer la jurisprudence et les mentalités ainsi que, par la suite, la condition animale et les lois qui protègent les animaux en général et la faune sauvage en

particulier. Par exemple, il faut reconnaître officiellement que le bien-être pour un animal sauvage c'est de ne pas souffrir

de ne pas souffrir
« inuti-



lement » en étant exposé à la douleur infligée par les pratiques humaines, qu'elle soit physique ou psychique ; c'est aussi de permettre aux animaux sauvages de vivre, conformément à leur biologie, des comportements sociaux non déstructurés dans leurs biotopes naturels.

La reconnaissance de la sensibilité animale dans le Code civil afin d'induire des pratiques plus respectueuses envers les animaux devrait également être introduite en Belgique. Elle devrait s'accompagner en Wallonie d'une application stricte de la loi relative au bien-être des animaux, qui s'applique aussi aux animaux sauvages et à la chasse.

#### 14 août 1986 - Loi relative à la protection et au bien-être des animaux.

Art. 1er: « Nul ne peut se livrer, sauf pour des raisons de force majeure, à des actes non visés par la présente loi, qui ont pour conséquence de faire périr sans nécessité un animal ou de lui causer sans nécessité des lésions, mutilations, douleurs ou souffrance ».

par:

Art. 3: « Pour l'application de la

présente loi, il faut entendre

13. Mise à mort : tout acte par lequel il est mis fin

> volontairement à la vie d'un animal ».

Art. 15 : « Un vertébré ne peut être mis à mort que par une personne ayant des connaissances et les capacités requises et suivant la méthode la moins douloureuse. Sauf cas de force majeure ou de nécessité, il ne peut être mis à mort sans anesthésie ou étourdissement.

Ce principe qui reconnait la sensibilité animale dans le Code civil devrait faire évoluer la jurisprudence et les mentalités.

Lorsque la mise à mort sans anesthésie ou étourdissement d'un vertébré est tolérée dans le cadre de la pratique de la chasse ou de la pêche ou en vertu d'autres pratiques légales, ou lorsqu'elle rentre dans le cadre de la législation contre les organismes nuisibles, la mise à mort peut seulement être pratiquée par la méthode la plus sélective, la plus rapide et la moins douloureuse pour l'animal ».

#### La révision de la loi sur la chasse

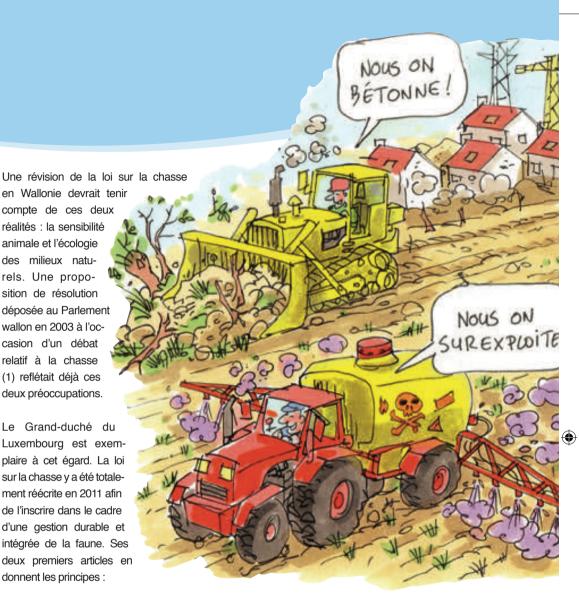
L'écologie scientifique a établi que tous les animaux sauvages remplissent une fonction utile dans les écosystèmes en équilibre naturel,

c'est-à-dire qu'aucun animal n'y est nui-



Extraits de : Idées noires © Franquin/Fluide Glacial.





Art. 1er : « L'exercice de la chasse se fait dans le respect de la gestion durable et écologique des populations de la faune sauvage classée gibier dans l'intérêt de la protection de la nature, de la diversité biologique et de la conservation de la faune et de la flore sauvages, ainsi que de la prévention des épizooties. »

Art. 2 : « L'exercice de la chasse doit répondre à l'intérêt général et aux exigences d'un développement durable. Il doit contribuer à garantir la pérennité de la faune et de la flore sauvages et de leurs habitats naturels et garantir les activités sylvicoles et agricoles, en permettant une gestion des forêts proche

<sup>(1)</sup> Parlement wallon. Session 2003-2004. 16 décembre 2003. « Proposition de résolution déposée en conclusion du débat relatif à la problématique de la chasse ». M. A. Pieters, Mme N. Docq, M. P. Boucher et Mme A.-M. Corbisier-Hagon. 629 (2003-2004)- N° 1.

<sup>(2)</sup> Delvaux Lionel. « La forêt wallonne, une chasse gardée. Le poids du lobby de la chasse ». Inter Environnement Wallonie. 2015.





Lionel Delvaux (Inter-Environnement Wallonie) précise (2): « La faune sauvage y acquiert le statut de res communis et sa gestion passe par un conseil consultatif de la chasse composé de manière équilibrée des administrations, des secteurs agricole, forestier, cynégétique et environnemental. Cette révision de la Loi sur la chasse a bien évidemment interdit tout nourrissage artificiel de la faune sauvage ».

et sylvicoles ».

L'interdiction, depuis 1974, de la chasse de loisir dans le Canton de Genève en Suisse est un autre exemple pertinent de respect de la nature et de l'animal sauvage.

La chasse est un acte consommateur de nature parmi d'autres. Plutôt que de détériorer celle-ci par ses excès, elle devrait contribuer, en concertation avec

les autres acteurs de la ruralité, à la sauvegarde durable de ce bien commun.

La réglementation wallonne à propos de la chasse est étendue et compliquée. La vérification de son application est difficile. Les transgressions sont multiples. La proposition de résolution déposée au Parlement wallon en conclusion du débat sur la chasse en 2003 est restée lettre morte. Elle concluait « qu'il n'y a de véritable chasse que lorsque l'on considère l'animal

L'écologie scientifique a établi que tous les animaux sauvages remplissent une fonction utile dans les écosystèmes

chassé comme un animal capable de se défendre et ayant pu se développer, se déplacer, s'alimenter et se reproduire dans des conditions naturelles ».

Tous ces éléments indiquent qu'il est nécessaire et réaliste de revoir la loi relative à la chasse qui date de 1882. Elle devrait être plus compréhensible dans son texte, en ligne avec l'évolution de la mentalité de la très grande majorité des





citoyens, facilement applicable en pratique et soumettre les territoires de chasse à une gestion durable et équilibrée (et non artificielle) de toute la faune indigène et de ses biotopes.

Il devrait être mis fin aux graves dérives de la chasse de loisir. Il s'agit essentiellement du nourrissage (cas du sanglier et indirectement d'autres animaux qui en profitent également) et des lâchers dans la nature (cas du faisan, de la perdrix, du colvert ...) qui visent avant tout à la multiplication des populations de gibier, au détriment de la faune sauvage, afin d'augmenter artificiellement les tableaux de chasse.

Voici, selon la LRBPO, quelques principes qui devraient guider cette évolution.

- 1. Partir de l'idée que tous les animaux sauvages sont protégés. Aucune espèce animale ne peut plus être chassée, si ce n'est par dérogation locale, justifiée et limitée dans le temps.
- 2. La loi sur la chasse en Wallonie énumère les animaux classés en catégorie « gibier ». Elle contient nombre d'espèces qui sont aujourd'hui protégées et/ou en voie de disparition. Cette liste des espèces classées gibier devrait être revue et drastiquement réduite. La règle doit être la protection généralisée et l'exception le classement

en gibier. Par exemple, une liste des espèces chassables serait établie tous les 3 ans. Une espèce pourrait alors être régulée si l'absence de prédateurs naturels est constatée, menant à une prolifération de l'espèce et entraînant à son tour une dégradation de l'environnement.

- 3. La loi ne doit plus être agencée comme aujourd'hui afin de servir à une activité de délassement. En conséquence, la chasse devrait être limitée à l'élimination des seuls animaux qui causent des préjudices locaux aux écosystèmes naturels, à la sylviculture et à l'agriculture, pour autant qu'il n'y ait pas d'autres moyens réalistes (comme la capture et la remise en liberté ailleurs) d'atteindre le même objectif.
- 4. La chasse doit être exercée sous le contrôle du Département Nature et Forêts de la Région wallonne (DNF). Dans ce cadre, les moyens humains, scientifiques et matériels du DNF et de l'Unité anti-braconnage devraient être renforcés. Seules les personnes habilitées, selon des modalités fixées par la loi, seraient en droit de chasser sous les directives et le contrôle du DNF.
- 5. Sauf en cas de circonstances exceptionnelles, comme un hiver extrêmement rude, le





nourrissage de la faune doit être strictement interdit, afin de limiter la croissance importante et totalement artificielle de certaines populations d'animaux, comme celle du sanglier et des cervidés. Cela favorisera la sélection naturelle des animaux les plus forts et les plus résistants, qui sont les mieux adaptés aux conditions naturelles locales, et cela réduira considérablement les dégâts agricoles, sylvicoles et aux écosystèmes naturels occasionnés par un gibier artificiel et surdensitaire.

- 6. Les modes de chasse les moins douloureux pour le gibier doivent être privilégiés, c'est-àdire les plus sélectifs et les plus discrets, conformément à la loi sur le bien-être animal du 03 décembre 1986. Ce sont la chasse à l'affût ou à l'approche. Lorsque des plans quantitatifs de prélèvement doivent nécessairement être appliqués, le recours à la battue silencieuse devrait s'appliquer. La chasse à la battue bruyante, non sélective, doit être abandonnée.
- 7. Afin de limiter la souffrance animale et de ne pas perturber les mécanismes régulateurs naturels, certaines pratiques anachroniques doivent être interdites, sauf dérogation : l'usage de pièges et de collets qui sont douloureux et non sélectifs, le piégeage ou le tir de tout prédateur, les autorisations non justifiées de destruction de certaines espèces.
- 8. Les dérogations à l'application de la Directive oiseaux qui sont accordées par l'autorité publique pour la prévention des dommages importants aux cultures doivent être limitées et systématiquement rendues publiques.
- 9. Le tir du renard doit être interdit car il est inutile (un renard tué est systématiquement remplacé par un jeune venant d'un autre territoire) et contribue à favoriser la circulation et la transmission de maladies. C'est une exigence sanitaire.

- **10.** Le tir d'animaux pendant leur période de reproduction doit être proscrit : en tuant un adulte, le chasseur fait indirectement mourir de faim toute la portée.
- 11. Toute pratique de chasse doit être interdite le dimanche ou les jours fériés ; la nuit et sans allongement d'une heure avant le lever ou après le coucher du soleil ; en cas de gel tenace ou en période estivale de longue durée extrêmement pluvieuse, ou caniculaire, qui limite la reproduction naturelle de la faune.
- 12. Les cartouches contenant du plomb doivent être proscrites. Il faut revoir l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 septembre 2005 qui permet encore l'emploi de la grenaille de plombs partout, sauf à moins de 50 mètres des marais, lacs, étangs, réservoirs, fleuves, rivières et canaux, où l'utilisation



2016 • 3 l'Homme & l'Oiseau 41



de cartouches à plombs nickelés reste malgré tout autorisée. Il faut mettre fin à ce polluant non nécessaire, encore d'usage dans nos campagnes.

**13.** Une participation significative de scientifiques naturalistes dans le suivi des populations animales et de gibier est nécessaire.

#### **Conclusions**

La LRBPO est d'avis que les larges dérives de la chasse de loisir, dues à la « gestion cynégétique ». doivent être interdites rapidement, à l'exemple de la législation telle que revue récemment au Grand-duché de Luxembourg. Ces dérives sont essentiellement : le nourrissage intensif (sanglier, etc.), les introductions d'animaux d'élevage et/ou importés (faisans, perdrix, colverts, etc.), l'absence de suivi scientifique continu des populations de gibier, l'éventuelle absence de plans de tir, le tir non sélectif, les dérogations de destruction distribuées trop généreusement, l'absence de moratoire de la chasse afin de permettre au gibier de se reconstituer naturellement (exemple de la Perdrix grise), le tir des oiseaux migrateurs (Bécasse des bois, Sarcelle d'hiver, etc).

La LRBPO demande l'application de l'article 15 de la loi sur le bien-être animal et demande l'interdiction de la chasse à la battue non silencieuse, qui est non sélective.

A moyen terme, la loi sur la chasse devrait idéalement être remplacée par une « loi sur la conservation de la nature » qui engloberait la réglementation relative à la chasse. Les mots « espèces gibier » devraient être remplacés par les mots « espèces soumises à régulation », dont l'abondance est la cause de dommages aux milieux naturels, à l'agriculture et à la sylviculture

et contre lesquelles il est difficile de se prémunir en l'absence de prédateurs naturels. La liste des espèces à régulation indispensable devrait être déterminée périodiquement par le Gouvernement wallon après consultation régulière du « Conseil Supérieur Wallon de Conservation de la Nature » ou d'un autre organisme réunissant les différents protagonistes de la ruralité. Les quantités à prélever annuellement seraient fixées par le Département Nature et Forêts qui les répartirait par cantonnement selon les nécessités.

Notons encore qu'il serait cohérent que les matières et les compétences relatives à l'environnement, à la protection de la nature, à la bientraitance animale et à la chasse soient regroupées dans un même ministère et au sein d'une même administration de la Région wallonne. Nul doute que cela favoriserait un meilleur dialogue à propos de matières liées mais aujourd'hui compartimentées, ainsi qu'une une simplification administrative et opérationnelle.

Enfin, bien que quelque peu en dehors du contexte de la chasse, rappelons que les milieux agricoles cultivés sont devenus des déserts écologiques du fait de l'agriculture intensive qui y est menée et de la disparition des terres au profit des lotissements résidentiels, commerciaux ou industriels ou des infrastructures routières. La disparition de l'avifaune et des petits mammifères y est hallucinante, non seulement en Wallonie, mais dans toute l'Europe. Une restauration de biotopes naturels y est nécessaire, e.a. par la plantation de lignes de haies vives et l'amplification des mesures agro-environnementales, plutôt que d'introduire dans les plaines des animaux d'élevage (faisans, perdrix) afin de les chasser et de tuer les petits prédateurs naturels.





Faire un legs en duo, c'est aider la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux tout en augmentant l'héritage de vos proches.

L'article 64, alinéa 2 du Code des droits de succession indique que l'on peut faire un legs à une ou plusieurs personnes en stipulant que les droits de succession s'y rapportant seront à la charge d'un ou plusieurs autres héritiers ou légataires.

Vous pouvez donc léguer par testament une partie de vos biens à une ou plusieurs personnes et le solde à une association agréée, comme la Ligue, qui devra, elle, payer la totalité des droits de succession. L'avantage se situe dans la différence du taux des droits de succession appliqué aux personnes physiques et aux associations agréées qui bénéficient de droits réduits.

Cette formule est particulièrement intéressante si vous n'avez que des parents éloignés.



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire. Une copie de votre testament peut idéalement être envoyée à notre association



## Sur les routes de Cuba

Sur les routes de Cuba, on trouve de tout : des voitures des années cinquante, des calèches du XIXème siècle, des cow-boys comme au Far-West, des chars à bœufs, des vélos-taxis, des auto-stoppeurs et même des oiseaux.

Texte et photos: Jean-Claude Beaumont

L'île de Cuba ou plutôt les îles de Cuba, car il y en a beaucoup, sont situées dans les Caraïbes entre mer des Caraïbes et océan Atlantique. entre Amérique du Nord et du Sud. Le climat y est tropical et la nature exubérante, riche et variée. Etirée en longueur, l'île fait 1.500 km de long. Le relief est assez plat, excepté trois petites chaînes de montagnes : la Sierra de los Organos à l'ouest, la Sierra del Escambray au centre et la Sierra Maestra à l'est. Les côtes sont basses, bordées de lagunes ou de

> mini falaises; les plages sont sablonneuses ou recouvertes de débris de coraux morts apportés par les tempêtes. Les forêts occupent les reliefs. Les mangroves, les prés salés et les massifs

L'environnement est encore assez préservé. Suite à l'embargo, l'agriculture utilise très peu de fertilisants, de pesticides. Elle se tourne depuis le début des années nonante vers une agriculture extensive, biologique et de proximité. Cependant, les grandes cultures d'exportation subsistent encore : comme la canne à sucre, la banane et le tabac.

La première espèce d'oiseau observée à Cuba, et certainement la plus nombreuse, n'est pas un oiseau tropical coloré comme on pourrait s'y attendre. C'est simplement le Moineau domestique (Passer domesticus) bien de chez nous. À la fin du XIXème siècle. l'architecture française







gieux de Paris : opéra, théâtres, hôtels, grands magasins. Pour que la copie soit plus conforme et pour que l'ambiance typiquement parisienne soit respectée on a importé, en quantité, des piafs parisiens. Contrairement à chez nous, la population de Moineaux domestiques se porte très bien à Cuba, grâce à la présence de nombreux chevaux, une agriculture traditionnelle et une architecture accueillante pour nicher.

Le long des routes, l'Urubu à tête rouge (Cathartes aura) est omniprésent. Ce Vautour, avec une tête qui ressemble à celle d'un dindon, lui a valu son nom anglais : Turkey vulture. Parfois en nombre important, sa présence annonce la proximité d'une charogne. En éliminant les cadavres, ils jouent les équarrisseurs naturels et participent ainsi à la bonne santé générale des animaux et des humains. C'est particulièrement important sous les tropiques.

La troisième espèce la plus courante est le Héron garde-bœufs (Bubulcus ibis). Tantôt à côté, tantôt juché sur la vache ou le cheval, ou en bande après les labours, ce petit échassier blanc, avec quelques plumes chamois et le bec jaune, se nourrit d'insectes, de tiques et de petits invertébrés.

Un autre oiseau commun est un insectivore au dos gris, au ventre presque blanc, à la queue assez longue et des ailes barrées de blanc.



Urubu à tête rouge.

Le Moqueur polyglotte (Mimus polyglottos) a un comportement caractéristique composé de mouvements nerveux de la queue et de brusques ouvertures d'ailes. Il imite le chant d'autres oiseaux mais aussi les sirènes d'alarme, les bruits de voiture. A cause de ses capacités vocales il est souvent mis en cage.



Héron garde-boeufs.





Mogote dans la vallée de Viñales.

Dans la vallée de Viñales, à l'ouest de l'île, le spectacle est grandiose. C'est un paysage de mogotes, petites montagnes de karst en forme de dôme, pouvant atteindre 300 m de hauteur au milieu des champs de tabac et des cultures vivrières. Ces mogotes sont truffées de grottes propices aux chauves-souris, dont la Chauve-souris vespérale de Cuba, (Nycticeius humeralis) que nous avons pu observer. C'est dans cette région, dans les forêts de la Sierra de los Organos que l'on peut voir, avec beaucoup de chance, le plus petit oiseau du monde, le Colibri d'Hélène (Mellisuga helenae). Il est souvent confondu avec les gros bourdons. Le mâle pèse 1,90 gramme et mesure 5,5 cm. La femelle est un peu plus lourde (2 gr) et un peu plus grande. Les cubains l'appelle zunzuncito (petit zunzun). Zunzun est une onomatopée qui rappelle le bruit des ailes du colibri en vol. Mais cela n'est pas le seul record de petitesse de la faune cubaine. On y trouve aussi la plus petite grenouille au monde (Sminthimmus limbatus), pas plus grande qu'un ongle, ainsi que la plus petite chauve-souris : la Chauve-souris papillon (Natalus lepidus), pas plus grande qu'une phalange.

Dans cette vallée, tout comme dans le reste de l'île, le Palmier royal (Roystonea regia) est om-

niprésent. C'est l'arbre national qui figure sur les armoiries du pays. Il peut atteindre 25 mètres de haut. Ce palmier magnifique, qui mérite bien son nom, a été exporté en grande quantité dans les années 1920 et planté dans tous les parcs et les domaines prestigieux du monde tropical, comme la célèbre allée de Palmiers royaux de









Anis à bec lisse.

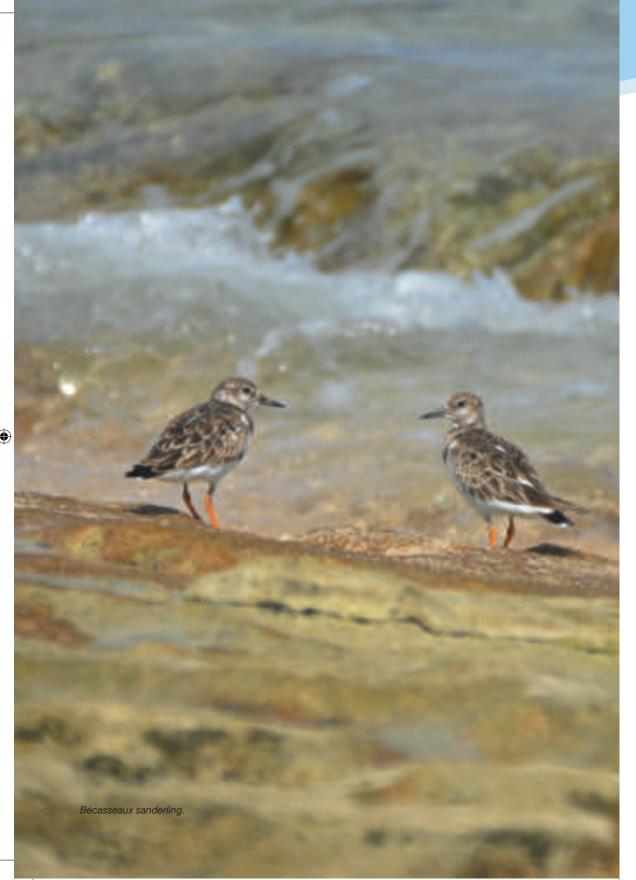
Rio de Janeiro. A Cuba, on le trouve partout à l'état sauvage dans les forêts et dans les propriétés, même les plus modestes. C'est, paraît-il, le seul arbre qui résiste aux cyclones assez courants dans le pays. Un autre palmier original et qui ne vit que dans la région de Pinar del Rio est le Palmier barrigona (Colpothrinax wrightii). Il est aujourd'hui menacé. Sa particularité : un tronc qui n'est pas uniforme et présente une sorte de bosse ou ventre. Cette « grossesse » est parfois accidentelle chez d'autres espèces de palmiers, mais ici elle est spécifique. Voici ce qu'en dit le frère Marie-Victorin, botaniste et écrivain canadien, lors de sa visite dans la région : « Et je vis un palmier étrange, que l'on n'oublie pas quand on l'a vu une fois : le palmier ventru, l'un des rares exemples de plantes ridicules. Encore un sujet de thèse! Quoi qu'il en soit, celui que j'appellerais volontiers le chameau des palmiers, ou le palmier-chameau (!), a mis sa bosse au service du guajiro [paysan] cubain. Suivant le besoin, elle devient tonneau, ruche ou abreuvoir. »

Le long de la route qui nous mène de la vallée de Viñales à Cienfuegos, des oiseaux noirs vus de loin, avec des reflets irisés vert-bronze vus de plus près, attirent notre attention. Le bec est volumineux, épais et court avec une bosse sur la mandibule supérieure ; la queue est longue. Ce sont des Anis à bec lisse (Crotophaga ani). Ils fréquentent les cultures, les broussailles, et affectionnent particulièrement les bords des chemins.

A Cienfuegos, on longe la mer: c'est le domaine des petits et des grands échassiers, des Frégates superbes (Frégata magnificens) et des Pélicans bruns (Pelecanus occidentalis). Bécasseaux sanderling (Calidris alba), Bécassins roux à bec court (Limnodromus griseus), Gravelots de Wilson (Charadrius wilsonia), Pluviers siffleurs (Charadrius melodus), Pluviers argentés (Pluvialis squatarola), Tourne-pierres à collier (Arenaria interpres), tous ces limicoles peuvent être facilement observés.

Entre Camaguey et Bayamo, dans la Sierra de Najasa, nous avons fait une halte à l'hacienda de Belén. Outre l'élevage, ces gens se sont spécialisés dans la découverte de la nature. C'est ainsi, qu'accompagnés d'un guide, nous avons, en l'espace d'une heure, découvert une quinzaine d'espèces d'oiseaux. Parmi celles-ci, le célèbre Trogon de Cuba (Priotelus temnurus): l'oiseau national, le magnifique Pic à sourcils noirs (Melanerpes superciliars) qui se laisse facilement photographier, l'Aigrette bleue (Egretta caerulea) vue près d'une mare-abreuvoir, la Crécerelle d'Amérique (Falco sparverius) sur un poteau, et une foule de petits passereaux migrateurs : comme la Paruline bleue (Dendroica caerulescens), la Paruline des prés (Setophaga discolor) et la Paruline à couronne rousse (Dendroica palmarum). On y découvre aussi de magnifiques papillons.









Trogon de Cuba



Pic à sourcils noirs

Près de la célèbre base américaine de Guantanamo, à l'est de l'île, changement de décor: la côte est aride, due au manque de pluie, c'est le royaume des cactus. Il existe 27 espèces de cactus à Cuba dont 14 ne vivent qu'ici. Nous nous sommes promenés prudemment au milieu des Melocactus (Melocactus harlowii) non pas de peur d'être piqués mais pour éviter de les piétiner, car ils sont endémiques et assez menacés. Menace due essentiellement au bétail qui les consomme.

Toujours à l'est de l'île, la région de Baracoa est un véritable éden tropical, peu visité par les touristes. La région est riche en observations ornithologiques.

Dans les plantations de cacaotiers, le Merle vantard (Turdus plumbeus) a les mêmes habitudes que notre merle national : il visite aussi les jardins et les pelouses. L'Emeraude de Ricord (Chlorostilbon ricordii) est l'une des deux espèces de colibris les plus courantes de Cuba. Le Zéna ou Tangara à tête rayée (Spinalis zena), le Moucherolle tête-fou (Contopus caribaeus) et la Paruline flamboyante (Setophaga ruticilla) sont parmi les plus belles observations. En balade le long de la rivière, un petit serpent, aux écailles mélangées de noir, gris et blanc, se réchauffe au soleil levant. Il se laisse facilement prendre ; pas de risque : la guinzaine d'espèces de serpents de l'île sont non venimeux. On v observe également le Martin-pêcheur d'Amérique (Ceryle alcyon) et la Grande Aigrette (Ardea Alba).

En revenant vers La Havane, une halte sur l'île de Cayo Saetia, est un vrai bonheur. Un gros Iguane terrestre de Cuba (Cyclura nubila) monte la garde près de notre chambre. Ce saurien est le plus grand représentant du genre Cyclura. Il possède un troisième œil, un organe photosensible blanc, à la pointe de sa tête. Cet œil pariétal a une rétine et une lentille rudimentaires qui ne permettent pas de voir des images mais qui sont sensibles aux mouvements. Il y a aussi les nombreux lézards (Leiocephalus ca-



Melocactus harlowii près de Guantanamo.





Paysage dans la région de Baracoa.

rinatus labrossytus) très amusants à regarder avec leurs queues annelées de noir et de brun roux au bord jaune vif. Toujours en mouvement, ils roulent et déroulent leurs queues constamment.

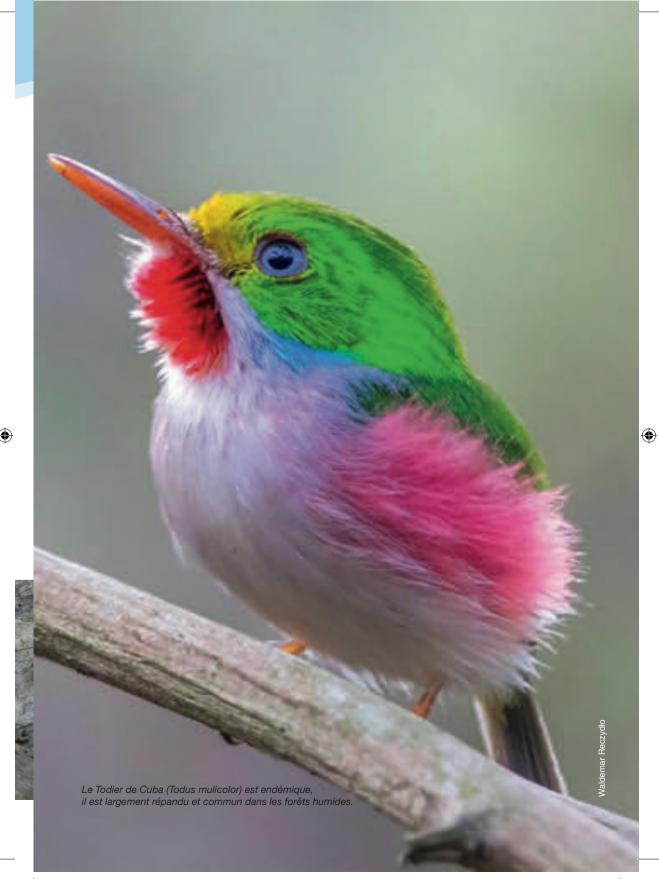
Les serpents « terrestres » ne sont pas venimeux. Par contre, il faut se méfier des serpents marins qui sont nombreux et que nous avons vus sur les abords de l'île des Iguanes au sud de Trinidad. Annelé d'argent et de noir, ce serpent zigzague dans les eaux peu profondes le long des plages. Heureusement, comme tous les serpents il fuit à notre approche. Les Cubains aiment les oiseaux, surtout en cage... Rares sont les maisons où il n'y a pas un petit oiseau triste qui sautille le long des barreaux. La tenderie aux oiseaux existe encore à Cuba. L'association Nationale Ornithologique de Cuba (qui n'est pas une société de protection) regroupe plus de dix mille membres. Ils élèvent plus de trente espèces d'oiseaux en captivité,



Iquane terrestre de Cuba.

Lézard Leiocephalus carinatus labrossytus.









Un moineau libre qui vole et un canari prisonnier à Camaguey.

surtout des passereaux, des psittacidés, et des columbiformes. Mais les cubains n'ont pas l'air de s'en émouvoir. A ce propos, nous avons observé, dans la maison d'hôte où nous logions, un moineau libre qui vient voler les graines d'un canari prisonnier. Un bon sujet pour une fable.

Cuba est à la croisée des chemins. Il est urgent et impératif de protéger un maximum de sites naturels, un maximum d'espèces, un maximum de biotopes avant que les entrepreneurs du monde entier atterrissent à Cuba. Car la levée de l'embargo va créer un appel d'air et de fonds pour tous les investisseurs dans tous les domaines : touristique, industriel, agricole... La politique de conservation souffre des problèmes de fonds suivants : il existe des lois dont la nouvelle loi 81, mais elles sont inopérantes car jamais appliquées ; les services de l'état qui s'occupent de la conservation de la nature sont les mêmes qui

sont chargés de l'exploitation des ressources ; un manque de moyens en hommes, une pénurie de spécialistes pour défendre l'environnement lors de projets sur l'usage de la nature ; un manque de fonds dù à la crise économique qui dure depuis 12 ans... Cette même crise sert de justification aux gouvernements pour ignorer les règles les plus élémentaires de protection de l'environnement.

Il y a encore énormément de choses à dire sur la faune et la flore de Cuba tant celle-ci est riche, mais cela prendrait plusieurs revues.

#### **BIBLIOGRAPHIE:**

Guide "Field Guide to the Birds of Cuba" de Orlando H. Garrido et Arturo Kirkconnel.



## La réserve naturelle de La Jaucière a 25 ans

Ce petit coin de nature situé dans la plaine alluviale de la Petite Gette, juste à côté de l'étang de pêche d'Orp-le-Grand, rue de Fonteny, est une zone humide intéressante. Aulnaie et prairie de fauche sont des milieux relativement rares dans cette région agricole. C'est pourquoi cette réserve est importante dans le maillage écologique regroupant dans la vallée plusieurs milieux naturels préservés.

Propriété de la Ligue depuis le 29 novembre 1991, la Jaucière fête cette année ses 25 ans d'existence. L'attrait de cette petite réserve est son humidité qui favorise les plantes des marais, la mégaphorbiaie et une mare qui accueille chaque année les œufs de différents batraciens.

Des journées d'entretien et de gestion sont organisées chaque année. L'aulnaie marécageuse est laissée en évolution spontanée depuis la création de la réserve. La prairie de fauche est fauchée en été dans le but de limiter l'abondante Reine des prés (*Filipendula ulmaria*). Les résidus de fauche sont exportés en dehors de la zone. Cette année, ce sont douze bénévoles qui ont entrepris les travaux de gestion. Qu'ils en soient remerciés.

Notre conservateur, Eddy Claude, Ingénieur forestier, a démissionné pour raison de santé. Nous le remercions pour le beau travail qu'il a réalisé durant de nombreuses années, pas seulement pour notre réserve mais aussi pour l'ensemble du milieu naturel de la vallée. Il passe la main à Monsieur André Lefebvre qui était déjà fort actif à la Jaucière . Nous souhaitons à notre nouveau Conservateur beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de sa tâche.

Conservateur : André Lefebvre : rue de l'Enfer, 12 - 1367 Huppaye ●



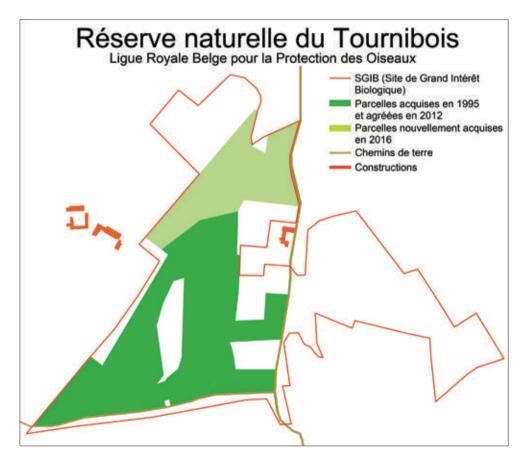


## La réserve naturelle du Tournibois s'agrandit

Dans son « Essai sur le traitement esthétique du paysage rural du Nord-Hainaut », Théo Mercenier, architecte-urbaniste, écrivait en 1995, à propos des bois de la région : « Nous pensons pouvoir nous dispenser de tout plaidoyer en faveur de leur maintien. Soulignons cependant combien les bois sont rares non seulement dans la Nord-Hainaut, mais aussi dans les régions limitrophes ».

En achetant une parcelle boisée, le 3 septembre dernier, au lieu-dit Tournibois à Flobecq, la Ligue a fait œuvre utile, non seulement pour préserver la biodiversité locale, mais aussi pour préserver l'un des derniers bois de la région et les paysages du pays des collines.

Cette parcelle de 1,94 hectare vient s'ajouter à nos 5,14 ha, achetés en 1993 par notre asso-







Chemin creux en bordure du Tournibois.

ciation, et agréés en tant que réserve naturelle privée par la Région wallonne. Nous sommes à présent propriétaires d'une grande partie du bois qui est inclus dans le périmètre du Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB).

Cette belle hêtraie-chênaie, où l'on retrouve quantité d'autres essences forestières comme du bouleau, du charme, du sorbier, du châtaignier, du sureau ou du houx, possède un sousbois riche en plantes printanières comme la Jacinthe des bois, l'Arum tacheté, la Cardamine amère, la Lysimaque nummulaire, la Houlque laineuse...

**Conservateur :** Jean Arnhem, 138, rue du Bois 7866 Bois-de-Lessines. Tél 068 33 34 85

#### **Tournibois**

Ce nom n'a rien à voir avec le fait que ce lieudit soit un bois. Tournibois (ou tournavaux) fait référence aux pierres qui tournent. De fait il y a des rochers au Tournibois. Ces rochers insolites sont entourés de mystères et de légendes. Certains disent que les pierres tournent avec le soleil dans un mouvement lent et continu. Selon André Colonval, prospecteur archéologique, certaines légendes prétendent qu'elles ne tournent qu'une fois par jour, ou deux fois en faisant un mouvement par elle-même. Parfois on précise et on dit que c'est uniquement à minuit, à midi ou au lever du soleil...





## Présence de la Bouscarle de Cetti a la réserve naturelle du Confluent

Emmanuel Verhegghen

La Bouscarle de Cetti (Cettia cetti) est une fauvette aquatique, de taille moyenne et d'allure un peu trapue, au plumage brun-roux uni sur le dessus et aux dessous grisâtres.

Cet oiseau méridional est en expansion vers le Nord et l'Ouest de l'Europe depuis le début du 20ème siècle. Selon l'Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie (1) la Bouscarle est un nicheur rare et localisé dans la région (moins de 200 couples), essentiellement dans les zones humides de la vallée de la Haine et de la Lys. En Brabant elle occupe la vallée de la Dyle.

La Bouscarle de Cetti est fort discrète mais est toutefois facilement détectable. En effet, cet oiseau émet un chant facilement reconnaissable, un peu métallique, très sonore, perçant et bien rythmé, à nul autre pareil (2). C'est ce qui a permis à Stephan Peten, ornithologue et photo-



Bouscarle de Cetti (Cettia cetti)



graphe animalier, de déceler sa présence ce printemps 2016 à la réserve naturelle du Confluent, à Rosières. Deux postes de chant y ont été repérés ensuite et les oiseaux sont restés présents tout l'été. Le Confluent étant situé en bordure de la Lasne et de l'Argentine et ces deux petites rivières se trouvant dans le bassin hydrographique Dyle-Gette, il est fort probable que ces oiseaux proviennent de la Vallée de la Dyle où une population est localisée, se porte bien et est en expansion.

Toujours selon l'Atlas, la Bouscarle affectionne, pour nidifier, les zones humides avec roselières et magnocariçaie (en l'occurrence, essentiellement des laîches), la présence de ronciers en strate herbacée et de quelques saules en strate arborescente, à proximité d'eau. C'est ce type d'habitat qu'offre le Confluent, grâce aux mesures de gestion qui y sont menées régulièrement, chaque année, afin de préserver cette petite zone humide.

La Bouscarle est sédentaire à l'état adulte. Elle ne migre donc pas pour passer l'hiver sous un climat plus doux, mais par contre, ses populations sont décimées en cas d'hivers rigoureux. Il faut alors plusieurs années pour la voir réapparaître.

Notons encore qu'il est très difficile, vu sa discrétion, de prouver la nidification de la Bouscarle de Cetti. Elle est cependant probable en 2016 au Confluent, vu sa présence continue.

Quant à l'étymologie de ce nom bizarre (3), signalons que « bouscarle » vient du provençal « bouscarlo » et désigne un oiseau aimant les bois et les fourrés, tandis que Francesco Cetti était un naturaliste et mathématicien italien du 18<sup>ème</sup> siècle.

Espérons que la Bouscarle de Cetti s'implante définitivement dans la réserve naturelle du Confluent et puis aussi, qu'un jour, elle soit rejointe par la Gorgebleue à miroir!

(1) Jacob J-P., Dehem C., Burnel A., Dambiermont J-L., Fasol M., Kinet T., van der Elst D., & Paquet J-Y. « Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie 2001-2007 ». Série « Faune-Flore-Habitats » n°5. Aves et Région wallonne, Gembloux.

(2) à écouter sur http://www.oiseaux.net/oiseaux/bouscarle.de.cetti.html

(3) Cabard P. et Chauvet B. « L'étymologie des noms d'oiseaux ». Eveil éditeur.

## Journée de gestion au Confluent

Une équipe d'Ardennes & Gaume est venue, pour la seconde fois cette année, entreprendre des travaux de gestion dans notre réserve du Confluent à Rixensart-Genval. La gestion a consisté essentiellement en fauchage et évacuation des résidus de fauche. Une équipe de bénévoles de la Ligue est aussi venue prêter main forte. Merci à Stéphane Tombeur et à son équipe, à Emmanuel Verhegghen et à ses bénévoles.

**Conservateur:** Emmanuel Verhegghen, rue Lauwers, 27, 1310 La Hulpe. Tèl 02 653 75 27



Avec un tel équipement on fait du bon travail.



# Le Calendrier de l'Oiseau 2017

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux vous présente son Calendrier de l'Oiseau 2017. Ce calendrier est exceptionnel à plus d'un titre. D'abord, parce que le grand peintre animalier André Buzin, célèbre pour ses réalisations philatéliques pour les postes belge et étrangères, nous a donné l'autorisation de reproduire ses plus belles peintures et ses plus beaux crayonnés. Ensuite, parce que les oiseaux sont reproduits avec un réalisme extraordinaire dans leurs milieux naturels. Chaque œuvre présente une ambiance particulière : une Chouette hulotte au crépuscule dans la forêt ; un Héron cendré au lever du jour,

cienne écluse du vieux canal entre Ronquières et Seneffe. Ensuite parce que les œuvres ne sont pas statiques. Le mouvement est présent: comme des Oies cendrées se posant sur l'eau ou des Bernaches s'envolant dans la brume hivernale. Enfin, parce qu'elles nous montrent des tableaux touchants: comme cette nichée de Colverts sur l'eau ou cette famille de Cigognes blanches sur le nid. C'est la première fois qu'est édité un calendrier Buzin. Avis aux collectionneurs.

12€ + 3€ de frais de port.



Les cartes de vœux 2017

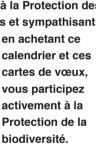
Comme en 2015, André Buzin nous a autorisés à reproduire cinq de ses œuvres pour nos traditionnelles cartes de vœux. Dans le même esprit que celui du calendrier, elles présentent la Cigogne Blanche, le Cygne chanteur, la Bernache du Canada, le Héron cendré et le Canard colvert.

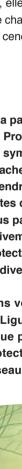
**7€** + 2€ de frais de port.

Merci à André Buzin pour sa participation active et désintéressée à la Protection des Oiseaux. Chers membres et sympathisants,

> en achetant ce cartes de vœux, vous participez activement à la Protection de la biodiversité.

Sans vous pas de Ligue, sans Ligue pas de Protection des Oiseaux.













## Des corneilles en guise d'épouvantail

Sous ce titre, le journal La Meuse du 28 juillet 2016 relatait l'usage de cadavres de corneilles par un pépiniériste à Habergy (Messancy). Trois « épouvantails », constitués chacun d'une perche à laquelle était suspendu le cadavre d'une corneille, étaient disposés dans une parcelle plantée d'épicéas destinés à servir d'arbres de Noël.

Michel David

C'était là un spectacle macabre et surprenant pour les promeneurs.

Interpellé par le journaliste, le propriétaire a expliqué: « Cela fait 35 ans que je fais des sapins de Noël. Placer des corneilles mortes sur des piquets est le seul moyen pour effrayer les oiseaux de proie qui détruisent les pointes de mes sapins... Je fais ça en mon âme et conscience. L'an prochain, je recommencerai mais en demandant les dérogations ».

Ce pépiniériste, qui reconnaît avoir détruit ces corneilles sans y avoir été autorisé, n'est autre que l'ancien directeur du D.N.F. d'Arlon, Roger FICHANT. Avec la complicité de son ancienne administration, ce chasseur peut donc se permettre la destruction d'une espèce protégée.

Comme toute autre espèce, les corneilles sont protégées. Cependant, des autorisations de destruction peuvent être obtenues auprès de l'Administration (Département de la Nature et des Forêts) lorsqu'il est question de dommages importants. Mais ces autorisations ne

doivent être accordées que s'il n'existe pas d'autres solutions. Et d'autres solutions, sans tuer, il en existe. « Je préfère mettre des tuteurs sur chaque pointe de sapin. Cela prend plus de temps mais c'est efficace et nettement moins cruel » déclare le pépiniériste Rigaux à Neufchâteau.

Les pousses nouvelles au sommet des arbres sont fragiles tant qu'elles ne sont pas bien aoûtées. Le poids de corvidés ou de rapaces est alors suffisant pour les briser ou les déformer. Sans même recourir au système utilisé chez Rigaux, disposer quelques perches sur lesquelles les oiseaux seront bien plus à l'aise pour se poser et d'où ils pourront le mieux observer les insectes et les micro-mammifères, qu'ils recherchent dans la végétation environnante, est déjà un premier moyen efficace.

En accordant au pépiniériste Roger FICHANT l'autorisation de tuer des corneilles pour protéger des sapins de Noël, (autorisation qui nous a été confirmée au téléphone par un agent du D.N.F. d'Arlon), il est évident que l'Administration ne respecte pas la réglementation sur la protection des oiseaux.







#### 14 > 23 OCTOBRE 2016

#### « FESTIVAL NATURE » à Namur

C'est le rendez-vous incontournable des passionnés de nature.

Au programme: Festival du film nature, des concours photos, un village nature de plus de 50 exposants, des conférences, des balades nature et de nombreuses animations...

#### **Acinapolis**

Rue de la Gare Fleurie 16 - 5100 Namur

#### 26 & 27 NOVEMBRE 2016

#### « INSTINCT NATURE » à Libramont

Au programme : plus de 40 exposants, conférences, ateliers, spectacles, distribution d'arbres, petite restauration !

Centre culturel de Libramont-Chevigny Avenue de Houffalize 56D, 6800 Libramont-Chevigny



# Les expositions itinérantes de rapaces interdites

Pour faire annuler certaines démonstrations de rapaces, la ligue a décidé de se baser sur la législation interdisant les animaux sauvages dans les cirques. Et ça marche! Cet été en invoquant cet arrêté, nous avons pu faire annuler des démonstrations aux « Scottish Days », un événement d'un week-end en Brabant wallon.

Corentin Rousseau

Il y a plus de deux ans, le 11 février 2014, le Parlement fédéral a adopté un arrêté pour interdire la détention et l'utilisation d'animaux dans les cirques et les expositions itinérantes.

Comme vous le savez peut-être, cet arrêté a engendré de nombreux changements dans les pratiques des cirques et expositions itinérantes. Par exemple, les lions, tigres ou autres éléphants y ont disparu.

A titre d'exception, il stipule que l'interdiction ne concerne pas certains animaux, dont la liste est annexée à l'arrêté royal du 2 septembre 2005, relative au bien-être des animaux utilisés dans les cirques et les expositions itinérantes.

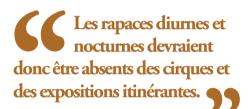
Cette liste reprend de nombreux mammifères ainsi que quatre groupes d'oiseaux : Anatidae (les canards, oies, etc.), Columbidae (les pigeons, tourterelles, etc.), Gallinidae (les poules, faisans, etc.) et Psittacidae (perruches, perroquets, etc.). Mais elle ne reprend pas les Accipitriformes (rapaces diurnes), ni les Strigiformes (rapaces nocturnes). A l'instar des lions, des





tigres et éléphants, les rapaces diurnes et nocturnes devraient donc être absents des cirques et des expositions itinérantes.

Néanmoins, des personnes se déplacent encore régulièrement avec des rapaces, pour les exposer dans l'objectif d'amuser le public, parfois même sous prétexte d'un but éducatif. Pareilles expositions itinérantes nous sont fréquemment renseignées lors d'événements très



divers : tels que dans les foires médiévales, dans les mariages ou encore lors d'activités dans des écoles.

Il nous apparaît comme normal de ne pas retrouver les rapaces dans la liste positive annexée à l'arrêté royal du 2 septembre 2005. Comme pour les autres espèces absentes de la liste, ces oiseaux n'ont pas été domestiqués. Ils n'ont pas été sélectionnés pendant des siècles comme le chien, le chat ou la poule pour vivre auprès de l'homme.

Une lettre a été envoyée au Ministre wallon du bien-être animal, Carlo Di Antonio, pour qu'il fasse appliquer la législation et interdise ces expositions itinérantes.

La présence de ces oiseaux lors d'une manifestation festive ou dite éducative est contraire aux principes élémentaires du bien-être animal.

• Ces oiseaux sont régulièrement déplacés d'une région à l'autre. Détachés de leur environnement et placés dans des petites cages de transport, ils sont stressés, souvent affolés.



- Ces oiseaux, en dehors des « shows », sont privés de leur liberté d'agir et de voler; attachés sur des billots à longueur de journée.
- Le stress dû au bruit et à la présence du public est d'autant plus perturbant que les rapaces disposent d'une ouïe extrêmement fine.
- Dans le cas des rapaces nocturnes, le « malêtre » est encore aggravé par le bouleversement de leur rythme naturel et par l'exposition à la lumière du jour.

Ces spectacles sont contraires à tout principe d'éducation de la jeunesse et du grand public : ils créent un engouement dangereux à vouloir détenir chez soi des rapaces, espèces protégées par la loi, et donnent à penser que l'homme a le droit de s'approprier la liberté d'un animal sauvage.

Face à la dégradation de notre environnement et la perte de biodiversité, c'est le respect de la faune et de la flore sauvages qui doivent plutôt faire partie des références socioculturelles de notre société.



# Boutique verte



La Ligue tient une Boutique verte depuis de nombreuses années. Par l'intermédiaire des produits vendus nous voulons sensibiliser à la beauté et la singularité de la nature. De plus, les bénéfices de cette boutique nous permettent de mener des projets de protection! Vous y trouverez des produits utiles pour le bien des animaux (mangeoires, nichoirs, graines, etc.) mais aussi d'autres pour en apprendre d'avantage sur notre nature si riche.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à nous téléphoner ou à visiter notre Boutique en ligne sur www.protectiondesoiseaux.be



## NICHOIR À INSECTES

#### 15€

Cet abri à insectes, en bois certifié FSC, est idéal si vous voulez offrir un abri à plusieurs variétés d'insectes utiles. Entre autres, les abeilles et les guêpes solitaires aimeront utiliser cet abri.

#### LE PETIT GUIDE ORNITHO

16 €

Ce guide s'adresse à tous ceux -enfants et adultesqui s'intéressent aux oiseaux, et qui souhaitent apprendre à les observer et à les reconnaître.



## TRACES ET INDICES

12 €

Reconnaître les traces et les indices de présence de 80 mammifères et oiseaux parmi les plus courants en Europe.







#### NICHOIR « BONAIRE » 28 MM

#### 13 €

Voilà un nichoir attirant en bois certifié FSC! Avec son trou d'envol de 28 mm convientparticulièrement aux petites mésanges comme la mésange bleue et la mésange noire.



#### **JUMELLES ESSENTIALS 10×25 TASCO**

#### 32 €

Dans la nature, une vision aiguisée importe davantage qu'une bonne intuition. Une bonne paire de jumelles hautes performances vous permettra de percevoir des choses insoupçonnées!



2,50 € -5 €

Empêche les oiseaux de se cogner contre les vitres. Le paquet contient 2 motifs autocollants oiseaux noirs.



## Playentie Natura— Flayes inchigas,

## GRAINES « JARDIN SAUVAGE »

#### 12 €

De la société Ecosem : les semences de 10 espèces indigènes ont été sélectionnées pour les insectes et pour vous, avec leurs belles couleurs.



#### SILO POUR CACAHUÈTES

#### <del>13 €</del> 6,50 €

Les cacahuètes sont un aliment populaire auprès d'une grande variété d'espèces. Le grillage à mailles fines est fabriqué en acier galvanisé, et encouragera les espèces qui peuvent s'y accrocher, telles que la mésange charbonnière et la bleue, à utiliser cette mangeoire.



## Des cages aux Açores

Sur l'île de Terceira, au sein de l'archipel des Açores se trouve, au détour d'un sentier pédestre, un petit parc zoologique bien isolé...

Texte et photos : Nadège Pineau

Touristes en vadrouille ou habitants en manque d'air frais, tous apprécient les promenades dans la réserve naturelle Recreio do Monte do Brasil, voisine de la capitale de l'île: Angra do Heroísmo. Trois sentiers de randonnée sont proposés aux marcheurs, mais tous passent systématiquement par ce parc zoologique central. Petits et grands s'extasient alors devant ce superbe Ara qui interpelle les passants d'un « hello » parfaitement articulé. Mais ce qu'ils

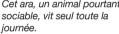
ne réalisent pas, c'est la détresse psychologique de cet oiseau, enfermé dans cette prison de béton et de métal. Ce perroquet n'a pas d'autres choix que de passer ses journées seul à arpenter les cotés de sa cage, ou attendre que le temps passe prostré sur son perchoir. Et pourtant, originaire des forêts tropicales américaines, le ara est un animal extrêmement sociable vivant en groupe et parcourant de grandes zones quotidiennement. Sa gamelle



La vue imprenable du mont Brasil sur l'océan Atlantique.









Cet ara, un animal pourtant Faisans dorés, paons, canards, dans de petites cages grillagées.



Deux oies africaines sans un brin d'herbe.

est vide, et les résidus de nourriture semblent ne contenir aucune trace de fruits ou légumes, pourtant nécessaires à sa bonne santé.

Et il n'est pas le seul. Une dizaine d'autres cages l'entourent : Faisans dorés, paons, canards, tous sont là, à attendre dans leur prison à 205 mètres d'altitude. Certains ont la chance d'être à deux, comme ces oies africaines, ravies que certains passants leur donnent quelques brins d'herbes.

Il est à se demander l'intérêt d'une telle installation. Le but de cette randonnée étant le superbe paysage que nous offre ce lieu volcanique, voir des animaux en cage dans un paysage si magnifique a tout d'un sabotage. Et pourtant, quand réaliserons-nous que la place d'un animal n'est pas dans une cage, et que notre plaisir égoïste ne doit pas se faire sur l'entrave à la liberté d'un être vivant ? Ce genre de parcs zoologiques n'a pas lieu d'exister, alors, ensemble, boycottons-les!



# Une fin heureuse pour ce goupil!

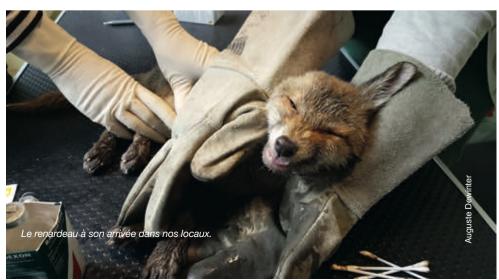
Un long jour de tempête, il y a quelques mois, nous recevions un appel de Ciné Télé Revue. Ce n'était pas pour une interview, mais bien pour une urgence : un jeune renardeau en difficulté se trouvait dans leur jardin.

Nadège Pineau

Trempé et tremblant comme une feuille, l'animal semble désorienté et peine à se traîner pour se cacher. Sous une pluie battante, le petit est facilement capturé et transféré dans notre centre de revalidation pour la faune sauvage de Bruxelles. Séché, réchauffé et réhydraté, le cas de ce jeune renard en état de maigreur extrême est préoccupant. Il présente de graves troubles du comportement : perte de la vision, problèmes d'orientation et crises d'épilepsie. Probablement en état de choc suite à une collision avec un véhicule, son état ne nous laisse que peu d'espoir. Mais il y a la présence de notre équipe : vétérinaire, soigneuse et bénévoles se sont investis pour donner une chance à ce petit malheureux. Contre toute attente, aujourd'hui, il va beaucoup mieux! Après différents traitements, il a recouvré la vue et ne présente plus aucun trouble de l'équilibre ou de l'orientation. Il reprend rapidement du poids et se porte à merveille ! Il sera transféré dans les semaines qui suivent vers un autre centre de revalidation où il apprendra à chasser avant d'être relâché.

Merci à la personne travaillant pour le Ciné Télé Revue de nous avoir contactés aussi rapidement et d'avoir ainsi sauvé cet animal d'une mort certaine. Merci à nos bénévoles d'avoir été présents pour lui, en particulier dans les moments difficiles. Merci aussi à nos vétérinaires, qui sont là bénévolement et nous apportent une aide si précieuse...

Nous sommes souvent confrontés à ce genre de cas, et en plus de l'investissement de notre équipe, les médicaments et examens médicaux représentent un certain coût. Cela est possible grâce à vous, membres et donateurs, alors au nom du centre de revalidation pour la faune sauvage : Merci.







### Aidez-nous à les aider ! Les soigner dans nos Centres de Revalidation

Aider les oiseaux, c'est les soigner quand ils sont blessés ou malades, et les relâcher dans les meilleures conditions de survie. Nos Centres de Revalidation pour la faune sauvage ont accueilli, l'année passée, plus de dix mille oiseaux.

Cela nécessite des frais importants d'installations, de vétérinaires, de médicaments, de nourriture... C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité.

## merci

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux vous remercie pour tout ce que vous faites pour la nature.





Vos dons peuvent être versés au CCP n° 000-0296530-01 de la LRBPO, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles en mentionnant : « Don Centres de Revalidation ».



## Centres de revalidation pour la faune sauvage



Les Centres de Revalidation pour la faune sauvage englobent les CROH\*, les CREAVES\*, les VOC\*. Ils sont équipés pour prendre en charge les oiseaux et les animaux sauvages, en détresse. Ils détiennent toutes les autorisations requises pour accueillir, soigner et revalider les espèces protégées.

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO) gère le seul centre de la Région bruxelloise. Elle coordonne et aide les autres centres afin de maximaliser les chances de réinsertion dans la nature des animaux recueillis.

\* CROH: Centre de Revalidation pour Oiseaux Handicapés (Bruxelles) CREAVES: Centre de Revalidation pour les Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage (Wallonie) **VOC**: VogelOpvangCentrum (Flandre)

> Numéro général d'appel des Centres de revalidation Tél. 02 521 28 50 • protection.oiseaux@birdprotection.be

#### **RÉGION BRUXELLOISE**



LRBPO, rue de Veeweyde 43 - 1070 Anderlecht Tél.: 02 521 28 50

protection.oiseaux@birdprotection.be

#### **RÉGION WALLONNE**

#### Province du Brabant Wallon



Birds Bay A.S.B.L - Allée Bois des Rêves Domaine provincial du Bois des Rêves 1340 Ottignies-LLN

GSM: 0495 311 421 • 0498 501 421 (de 9h à 20h)



L'Arche, allée du Traynoy 14 - 1470 Bousval Tél.: 010 61 75 29

#### Province de Hainaut



CREAVES Templeuve, rue Estafflers 29A 7520 Templeuve (Tournai)

Tél.: 069 35 24 83



Clos de l'Olivier A.S.B.L, rue du Bourrelier 21 7050 Masnuy-St-Jean (Jurbise)

Tél.: 065 23 59 75 • GSM: 0475 92 38 11



L'Orée A.S.B.L, rue Basse 31 7911 Frasne-lez-Anvaing

Pierre Parez • Tél. : 069 86 61 38



Pierre Patiny, (Ne recueille plus d'animaux) 6140 Fontaine-l'Evêque • Tél. : 071 52 33 53

70 l'Homme & l'Oiseau 3 • 2016



Virelles-Nature A.S.B.L. rue du Lac 42 6461 Virelles (Chimay) • GSM: 0476 94 22 25

#### Province de Namur



Philippe Burgeon, chaussée de Nivelles 343 5020 Temploux • GSM: 0477 70 98 03

#### Province de Liège



Jany Crispeels, rue Maison Blanche 5 4217 Héron • GSM: 0475 96 00 94



Le Martinet A.S.B.L. rue Fond Marie 563 4910 Theux • GSM: 0496 76 83 55



Administration communale de St Nicolas. Terril du Gosson, rue Chantraîne 161 4420 St Nicolas

Tél.: 042 34 66 53 • GSM: 0471 50 24 07



Aves - Ostkantone, Ländesgasse 4 4760 Murringen (Bullange)

Tél.: 080 64 25 66 · GSM: 0497 26 86 24



Les découvertes de comblain-au-pont A.S.B.L, place Leblanc 13 - 4170 Comblain-au-pont Tél.: 043 80 59 50



Annexe Masnuy-St-Jean, rue E.Permanne 7 4280 Wansin (Hannut)

Tél.: 019 63 44 01 • GSM: 0475 64 48 72

#### Province du Luxembourg



Jeanine Denis, rue du Parc 24 6990 Hotton • GSM: 0479 58 59 53

20/09/16 16:46 h&O3 /2016 sans grue.indd 70







#### Province d'Anvers



Mieke De Wit, Langstraat 29/1 2270 Herenthout • Tél. : 014 51 40 41



Marcel Peeters, Holleweg 43 - 2950 Kapellen Tél.: 03 664 73 81 • GSM: 0473 48 48 97

#### Province de Brabant Flamand



Marc Van de Voorde, Boeksheide 51 1840 Malderen • Tél. : 052 33 64 10

#### Province de Flandre Occidentale



Claude Velter, Provinciaal Domein Raversijde, 642 Nieuwpoortsesteenweg - 8400 Oostende Tél. : 059 80 67 66

#### **Province de Flandre Orientale**



Nick De Meulemeester, Liedermeersweg 14 9820 Merelbeke • Tél. : 09 230 46 46



Eddy De Koning, Kreek 52 - 9130 Kieldrecht Tél.: 03 773 34 86 • GSM: 0472 36 51 03



Nancy Van Liefferinge, Filip Berlengee, Hoge Buizemont 211 - 9500 Geraardsbergen GSM: 0478 88 47 74 • 0475 25 40 75

#### **Province de Limbourg**



Sil Janssens, Industrieweg Zuid 2051 3660 Opglabbeek • Tél. : 089 85 49 06 

Rudy Oyen, Strabroekweg 32 3550 Heusden-Zolder

Tél.: 011 43 70 89 • GSM: 0475 78 85 82

#### FRANCE



Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (GORNA), Maison Forestière du Loosthal, Route Départementale 134

F - 67330 Neuwiller-Les-Saverne Tél.: 033 3 88 01 48 00



L. Larzilliere, rue R. Mahoudeaux - le taillis 11 F - 02500 Hirson • Tél. : 033 3 23 58 39 28

#### PAYS-BAS



Charles Brosens, Luitertweg 36 - NL-4882TD Zundert, Pays-Bas • Tél.: 0031 76 597 41 65

#### LUXEMBOURG



Parc le'H, Dudelange 3428 - L- Luxembourg info@centredesoins.lu • Tel: +352 26 51 39 90





### Aidez-nous à les aider ! Les accueillir dans nos réserves naturelles

Aider les oiseaux, c'est leur assurer un environnement de qualité et des lieux privilégiés, où même les espèces les plus rares et les plus exigeantes peuvent s'épanouir en toute tranquillité.

Ces lieux exceptionnels, la Ligue en possède plus de cent cinquante hectares dispersés sur tout le territoire national. C'est insuffisant ! C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité. Les fonds récoltés seront entièrement affectés aux réserves naturelles ; ils serviront à leur agrandissement, leur aménagement, leur gestion différenciée...

merci

La LIGUE ROYALE BELGE pour la PROTECTION des OISEAUX vous remercie pour tout ce que vous faites pour la nature.



Vos dons peuvent être versés au CCP n° 000-0296530-01 de la LRBPO, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles en mentionnant : « Don réserves naturelles. »